SEMENCES PAYSANNES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Journal de la 4e foire ouest-africaine des semences paysannes

Participation libre. (Coût d'édition 1000 Fcfa)

DJIMINI, SENEGAL, 11-13 MARS 2014

édito

Une 4e Foire ouest-africaine des semences paysannes à Djimini au Sénégal, et ce 3e journal pour transmettre et diffuser la richesse des échanges qui s'y sont déroulés.

Organisé à l'initiative de l'ASPSP, d'édition en édition, l'événement grandit. Cette année, ce sont près de 300 personnes qui se sont retrouvées du 9 au 11 mars 2014 dans ce village de Haute Casamance au Sénégal. Informés par le COASP – Comité Ouest Africain pour les Semences Paysannes – au niveau régional, et les réseaux semences paysannes d'autres continents, les paysans et paysannes qui font vivre la biodiversité agricole et défendent les droits des paysans sur leurs semences sont venus de toute la région ouest-africaine (Guinée Conakry, Guinée Bissau, Sénégal, Côte d'Ivoire, Gambie, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Togo, Bénin, Niger), d'Europe (France, Suisse, Italie), d'Inde et du Canada, pour partager leurs expériences, leurs connaissances, leurs recettes, et leurs semences.

En cette année internationale de célébration de l'agriculture familiale, une céréale traditionnelle, presque oubliée en milieu urbain mais pourtant cruciale pour l'alimentation dans la région, a été mise à l'honneur : le MIL. Ou plutôt LES MILS, tant sa diversité est grande : sorgho, petit mil, millets, fonio, etc. Autant de variantes de cette plante africaine nourricière, domestiquée il y a au moins 4500 ans et qui reste aujourd'hui l'avenir de l'agriculture familiale écologique. Répondant à des conditions de culture difficiles dans des sols pauvres sans intrants extérieurs, elle s'adapte à l'aridité et offre une nourriture diversifiée à fort intérêt nutritionnel.

A l'occasion de la célébration de cette céréale indispensable à la souveraineté alimentaire, une délégation de paysannes et paysans indiens a été invitée. Ils ont partagé leur longue expérience de reconquête de l'autonomie semencière et de campagne pour défendre les millets, campagne menée avec persévérance et succès dans leur pays. Formations, démonstrations de préparations culinaires à base de mil et de céréales locales ont rythmé les 3 jours de foire, en particulier un atelier de panification du mil qui a rencontré un grand succès.

Avec ses multiples stands et un intérêt toujours renouvelé de la part des participants, la bourse d'échange de semences a permis de brasser la biodiversité de la sous-région.

L'événement a été largement couvert par les médias locaux, en particulier par les radios communautaires qui ont retransmis les débats en direct en langues locales (peulh et wolof), et au niveau national, par les correspondants des médias nationaux. Ce travail de diffusion que ces médias assurent fidèlement depuis les foires précédentes est très précieux et crucial pour l'expression des paysannes et paysans sur leur savoirs et savoir-faire et pour leur transmission.

Lors des débats, l'utilisation durable des semences paysannes et les droits des agriculteurs sur leurs semences étaient au centre des préoccupations des paysans. Confortées par un atelier (co-organisé avec ACRA-Css) sur le traité international sur les semences (TIRPAA) qui s'est tenu le lendemain de la foire, leurs recommandations ont pu être relayées par leurs représentants au COASP auprès des instances sénégalaises et de la FAO pour réclamer l'application des droits des paysans sur leurs semences, et promouvoir les semences paysannes et l'agroécologie paysanne comme modèle agricole pour le présent et l'avenir, et pour la souveraineté alimentaire.

ASPSP et BEDE

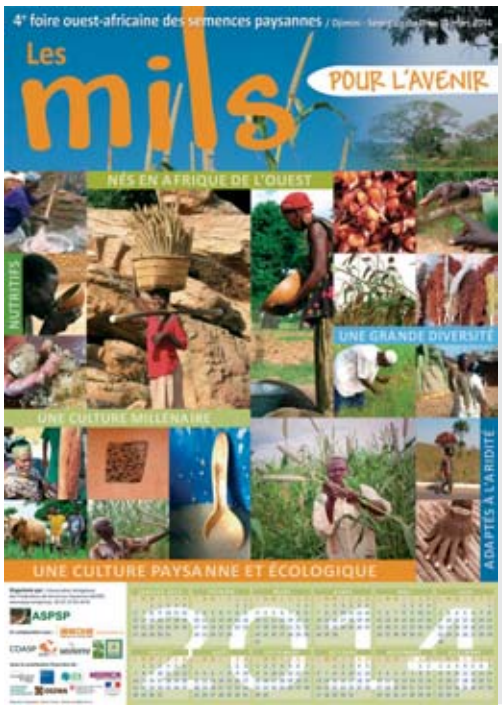

sommaire

Les Mils en Afrique de l'Ouest, p.2

Les menaces, p.3

Reconquête de l'autonomie semencière
- Sélection paysanne, p.5
- Organisations collectives, p.8

Convergence des luttes, p.11

La foire
- Bourse des semences, p.16
- Partages des savoir-faire, p.17
- Déclaration finale, p.20

Les mils sont l'avenir de l'agroécologie paysanne en Afrique

Diversité d'épis de sorghos et de mils de Kpayeroun au Bénin

Originaires d'Afrique, le mil et le sorgho forment le socle des cultures vivrières des pays sahéliens. Ils représentent en outre un enjeu de résistance car, cultivés en population, ils ont de fortes capacités d'adaptation dans des conditions extrêmes. Et pourtant, ils sont délaissés par la recherche agricole et les pouvoirs publics.

L'origine africaine des mils

Plusieurs espèces de mils sont originaires d'Afrique de l'Ouest, notamment le mil à chandelle, le sorgho, et le fonio. Deux autres céréales originaires des hauts plateaux d'Afrique de l'Est sont associées au groupe des mils africains : le tef et l'éleusine.

• Les premiers signes de domestication du **mil à chandelle** ou petit mil *Pennisetum glaucum* ont été trouvés dans la région de Tombouctou au Mali aux environs de 2500 ans avant J.-C. L'Afrique de l'Ouest est donc le centre de domestication des mils à chandelle et depuis des millénaires des générations de cultivateurs africains les adaptent à une diversité de milieux et d'usages. Aussi la région possède la plus grande richesse de variétés de mils dans le monde, et de ce fait les variétés locales des paysans du Sahel représentent une valeur inestimable.

Il existe de nombreuses espèces sauvages de mils qui se croisent naturellement en permanence avec le mil cultivé, en donnant des descendances fertiles. Les hybrides naturels entre les mils sauvages et les mils cultivés présentent une apparence (phénotype) intermédiaire et sont éliminés par les cultivateurs sahéliens au cours de la culture et au moment du choix des semences. Ces formes intermédiaires sont appelés *chibra* en langue haoussa au Niger et *n'doul* en ouolof au Sénégal. Elles sont importantes pour augmenter les gènes de résistance, notamment à la sécheresse. En effet le mil à chandelle est l'espèce de céréale la plus résistante à l'aridité.

• Le **sorgho** ou gros mil, *Sorghum bicolore*, a été domestiqué plus vers le nord-est de l'Afrique, probablement à partir d'espèces sauvages qui poussent naturellement dans la région soudano-égyptienne. On trouve des sorghos cultivés il y a 3000 ans avant J.-C. à l'Est du Burkina Faso.

La domestication du mil à chandelle et du sorgho par les agriculteurs ouest-africains a représenté un apport majeur pour l'alimentation humaine. Le mil à chandelle se diffusera progressivement hors de l'Afrique de l'Ouest et sera notamment adopté par les Éthiopiens, les Indiens et les Bantous. Le sorgho connaîtra le même succès et sera adopté par les Indiens, les Chinois, les Éthiopiens, les habitants du Moyen-Orient et les Bantous.

• Le **fonio**, *Digitaria exilis*, est considéré comme la plus ancienne céréale d'Afrique occidentale avec le mil à chandelle. Le fonio noir, *Digitaria iburua*, est une plante annuelle herbacée cultivée pour ses graines en Afrique de l'Ouest (Nigéria, Togo, Bénin, Ghana).

Les mils dans toute leur diversité sont l'avenir de l'agriculture paysanne

En Afrique, 70 % de la production provient de l'ouest du continent. Les principaux pays producteurs sont, par ordre d'importance décroissante : le Nigéria, le Niger, le Burkina, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Les mils ont une forte capacité d'adaptation à la sécheresse et aux terres arides. Ils ne dépendent pas des intrants chimiques.

Les grains permettent de nourrir les familles avec une grande diversité de préparations culinaires et les tiges de nourrir les animaux. Les tiges servent également comme combustibles ou produits comme la potasse, ou encore comme matériel de construction.

Face aux problèmes de malnutrition, les mils sont la solution

Ils contiennent tous les éléments nutritionnels : calcium, fer, protéines, minéraux, fibres et les éléments micro-nutritifs comme le bêta carotène, le niacine, le zinc, la riboflavine, le sodium, le potassium et le magnésium. Ainsi, ils peuvent fournir des quantités abondantes d'éléments nutritifs, macro et micro, aux personnes affectées par la malnutrition, fléau du continent. Avec 6 à 20% de protéines et 5% de lipides, le grain du mil a une valeur nutritionnelle supérieure à celle du riz et du blé. ■

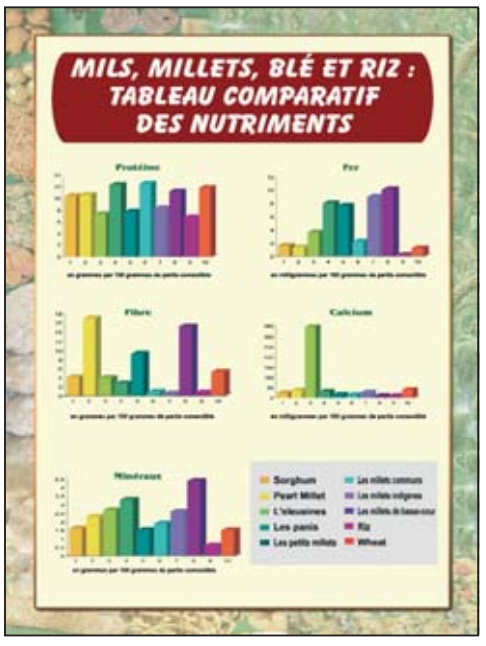

1. Sorgho / 2. Mil à chandelle / 3. Eleusine / 4. Millet des oiseaux / 5. Panicum / 6. Millet Proso / 7. Millet bâtard / 8. Mil de basse-cour / 9. Riz / 10. Blé

Vers une campagne "Nos mils nourrissent l'Afrique"

Solution à la crise climatique, alimentaire, atout pour l'agroécologie paysanne, les mils sont d'une importance capitale pour la souveraineté alimentaire.

C'est pourquoi lors de cette édition de la foire, et en réponse à l'appel des organisations indiennes du MINI, les organisations participantes ont décidé de jeter les bases d'une campagne pour défendre les mils africains et les faire reconnaitre : **"Nos Mils nourrissent l'Afrique"**. Cette campagne aura pour objectifs de :

1/ valoriser nos mils dans leur diversité et leur adaptabilité ; 2/ redécouvrir nos mils pour notre souveraineté alimentaire ; 3/ cultiver les mils comme atout de l'agroécologie paysanne ; 4/ protéger nos semences paysannes de la biopiraterie et des droits de propriété intellectuelle.

A ce stade, la campagne cherche alliances et soutiens pour mener ses actions par pays, mais les productrices et producteurs présents se sont d'ores et déjà engagés à reconquérir la diversité des mils et des savoir-faire qui sont liés à leur culture.

À suivre sur www.aspsp-asso.org et www.bede-asso.org.

Un projet de film en éloge aux mils

A la Foire de Djimini, l'équipe de tournage de AAPSI/DJACOMM du réalisateur ivoirien Idriss Diabaté a été très présente sur le site, et elle a même accompagné les représentants des organisations paysannes porteuses de la déclaration finale dans les rencontres de Dakar avec les chercheurs, les autorités sénégalaises et la FAO. Idriss Diabaté est un documentariste prolifique et connu d'Afrique de l'Ouest. C'est un réalisateur engagé qui s'attache à filmer les faits de société qui révèlent le dynamisme et la créativité des populations du continent. On lui doit récemment plusieurs films documentaires primés dans des festivals dont "La femme porte l'Afrique" et "Murmures dans la forêt". Avec l 'association BEDE, Idriss Diabaté a coproduit deux documentaires sur les OGM au Mali ou encore "le Bois sacré du professeur Laurent Aké Assi". Cette fois-ci, la collaboration porte sur un film grand public qui témoignerait de la grandeur des mils : plantes vivrières des civilisations africaines. *"Chaque continent a domestiqué et diversifié un type de céréale*, dit Idriss Diabaté, *le blé serait eurasiatique et méditerranéen, le riz plutôt asiatique et le maïs américain. L'Afrique, elle, a domestiqué les mils (sorgho et mils à chandelle) il y a au moins 4500 ans. Alors pourquoi dans les villes africaines, le mil a-t-il disparu des assiettes au profit d'aliments d'importation, de brisures de riz asiatique et de pain fait avec du blé européen ?"* Le scenario définitif n'était pas encore finalisé mais l'événement exceptionnel de Djimini, réunissant les meilleurs paysans producteurs de mils de la sous région et des producteurs venus d'Inde a hâté sa décision de commencer le tournage coûte que coûte. Il est certain que lorsqu'il sera réalisé, ce beau projet deviendra l'un des instruments de communication de la campagne mil qui a été discutée à l'occasion de la 4e Foire ouest-africaine des semences paysannes. ■

Bob Brac de la Perrière, coordinateur de BEDE

La “nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN)” : c’est quoi ?

LA PROMOTION DE L’AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET DE LA “RÉVOLUTION VERTE” REPRÉSENTENT-ELLES UNE NOUVELLE VAGUE DE COLONIALISME EN AFRIQUE ?

Lancée en 2012, la Nouvelle Alliance G8 pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition vise à transformer la nature de l’agriculture et de la production alimentaire en Afrique. Elle donne à l’agrobusiness un siège aux côtés des gouvernements et des bailleurs de fonds. En effet, dans le cadre de l’initiative, les gouvernements africains ont dit qu’ils feraient en sorte que leurs pays soient plus attrayants pour les investisseurs privés. 10 gouvernements africains se sont engagés à changer des dizaines de lois, politiques et règlements de leurs pays. Ensemble, ils ont pris plus de 200 engagements. La révision des lois sur les semences et des lois fiscales en font partie ainsi que l’accord sur des centaines de milliers d’hectares de terres pour les investisseurs commerciaux.
(*Voir carte ci-contre*)
Ces engagements ont été généralement pris à huis clos, avec peu d’informations données aux paysans et aux autres citoyens sur les changements dont leurs gouvernements ont convenu. (*Voir encadré “Composition des engagements”*).

Avec un telle implication de l’industrie agricole et alimentaire internationale dans l’élaboration des politiques du G8 le risque est grand que les stratégies de lutte contre la pauvreté et la faim soient orientées vers les intérêts politiques et économiques des multinationales.
Pourtant les petits agriculteurs et les méthodes agroécologiques sont respectivement les acteurs clés pour l’éradication de la faim dans le monde et les meilleures pratiques pour conserver la biodiversité, diversifier et enrichir l’alimentation et, enfin, adapter l’agriculture aux effets des changements climatiques. Les expériences de terrain l’ont prouvé, et le rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l’alimentation et la Fao l’a reconnu et déclaré.
Malheureusement, des politiques à objectifs purement financiers ne cessent d’être imposées à l’Afrique au profit de multinationales semencières et autres firmes étrangères au continent : Alliance for a Green Revolution in Africa (Agra), Nouvelle alliance G8, etc. Si depuis 2010 Agra est combattue et dénoncée à la base par les plates-formes paysannes africaines et d’ailleurs, la Nouvelle alliance G8, quant à elle, essaie de s’infiltrer subtilement à travers les gouvernements africains. Heureusement, les organisations de la société civile (OSC) restent vigilantes et alertent les citoyens. (Lire dans l’encadré l’extrait de la pétition de la société civile “A qui profite la modernisation de l’agriculture africaine ?”)
Les organisations signataires considèrent que la Nouvelle Alliance G8 permet à un groupe, petit mais puissant, d’utiliser la lutte contre la faim pour servir ses propres intérêts. Cela se manifeste de façon saisissante dans le fait que l’indicateur de “succès”de la Nouvelle Alliance est mesuré par rapport au “Doing Business” de la Banque mondiale, qui ne mesure que le climat d’investissement pour les investisseurs (étrangers). Dans le même temps, les menaces substantielles au droit à l’alimentation et à d’autres droits humains ne sont pas prises en compte. Encore une fois, la société civile sénégalaise, les OSC africaines et les organisations paysannes doivent se lever et exiger de la transparence, de la participation et de la redevabilité à défaut d’arrêter la Nouvelle Alliance G8 et Agra. Nous sommes tous concernés et nous devons léguer de la pureté aux générations futures. ■

Famara Diédhiou
dfamara@hotmail.com

Extrait de la pétition *“À qui profite la modernisation de l’agriculture africaine ?”*

“L’Afrique est vue comme une nouvelle frontière possible pour faire du profit ; les terres, l’alimentation et les biocarburants sont particulièrement visés. La récente vague d’investissement doit être comprise dans un contexte de consolidation de l’organisation du système alimentaire mondial sous la domination des grandes entreprises. [...] L’ouverture de marchés et d’espace pour garantir des bénéfices aux multinationales est un objectif essentiel des interventions du G8. [...]. Les multinationales comme Yara, Monsanto, Syngenta,Cargill et tant d’autres, veulent des marchés sûrs pour leurs produits en Afrique. Partout en Afrique, une soi- disant “harmonisation” des lois et des politiques est en cours, pour aligner les lois et les systèmes propres à l’Afrique sur les intérêts des multinationales. [...] Et elles n’agissent pas seules. Pour atteindre leurs objectifs, elles exploitent en effet des politiques et des programmes gouvernementaux favorables aux investisseurs.”

▶ Composition des engagements

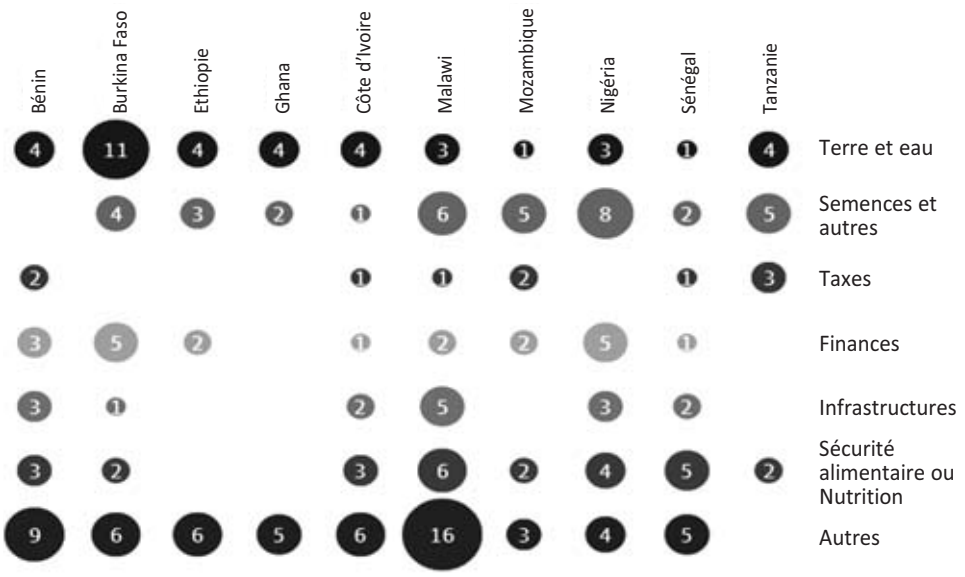

Quelques engagements pris par le Sénégal (2013-16)

- **Finances** - Augmenter la part des crédits financiers réservés au secteur agricole de 3% à 8% d’ici à 2015.
- **Taxes** - Mettre en place des incitations fiscales à l’investissement agricole.
- **Semences et autres intrants** : - Réduire le budget des subventions aux intrants de 0,5% à 0,3% du PIB sur 3 ans et assurer un meilleur ciblage des bénéficiaires (les coopératives, les individus, les groupes d’intérêt économique, les petits exploitants, en particulier les femmes, etc.) ; Définir et mettre en œuvre une politique de reconstitution des stocks de semences.
- **Terre et eau** - Définir et mettre en œuvre des mesures de réforme foncière pour une agriculture responsable.
- **Infrastructures** - Poursuivre la mise en œuvre des mesures de modernisation de l’agriculture (structures, équipements, infrastructures, etc.).
- **Sécurité alimentaire ou nutrition** : Mettre à jour la politique nutritionnelle ; Mettre à jour et mettre en œuvre la politique d’alimentation des enfants ; Réviser et appliquer le Code de commercialisation des substituts du lait maternel...
- **Autres** - Améliorer la compétitivité du secteur de la transformation des pêches industrielle et artisanale ; Mettre en œuvre le plan de développement de l’élevage national ; Continuer à mettre en œuvre le programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des sols par une gestion durable et intégrée des forêts et des sols forestiers.

Certains de ces engagements peuvent paraître attrayants mais si l’on creuse l’on s’aperçoit qu’ils sont orientés vers un système agricole productiviste et qu’ils ne répondent pas à l’objectif de la souveraineté alimentaire.

Liste des pays engagés avec le G8 et nombre d’engagements signés

Expérimentations de sorgho génétiquement modifié dans le centre d’origine du sorgho

Lors de la 2e session ordinaire du comité scientifique national de biosécurité qui s’est tenue du 15 au 19 mars 2011 à Kombissiri au Burkina Faso, la demande d’expérimentation en serre de rétention de sorgho génétiquement modifié en niveaux améliorés de vitamine A et de biodisponibilité de zinc et de fer a été acceptée.[1]
Pioneer-Hi-Bred international inc., filiale de la société Du Pont Business, qui possède les brevets sur les gènes ABS est donc autorisée à mener des expérimentations sur du sorgho en collaboration avec la station de recherche de l’INERA de Kampoincé à 15 kilomètres de Ouagadougou. Selon l’avis technique préalable de l’Agence Nationale de Biosécurité, les expérimentations portent notamment sur l’évaluation de l’introduction des gènes ABS dans les variétés locales et la production d’une plus grande quantité de grains pour de futures expériences en serre de biosécurité.
Le développement de variétés de sorgho génétiquement modifié dans le centre d’origine du sorgho est inquiétant. Sous prétexte de répondre au fléau de la malnutrition, la société Pionneer-Hi-Bred a tout intérêt à voir commercialisées massivement la ou les variété-s transgénique-s créée-s pour rentabiliser son investissement. Mais qu’en est-il des effets que produiront les contaminations inévitables des variétés locales de sorgho ? Quels droits auront les agriculteurs burkinabés de ressemer leur récolte si leurs semences contiennent les éléments brevetés de la multinationale ?
A l’image du coton Bt promu par Monsanto, le risque de voir se développer le sorgho génétiquement modifié au Burkina Faso est grand. La porte sur le reste de la sous-région est ouverte[2]. La société civile doit rester vigilante pour empêcher la diffusion de variétés génétiquement modifiées, d’autant plus grave qu’elle concerne maintenant les variétés vivrières.

1/ bch.cbd.int/database/attachment/?id=12363
2/ Lire également l’article sur le biosorghum (projet de Africa Harvest) dans le Journal de la 3e Foire.

La recherche publique malienne captée par l'OAPI pour la certification des obtentions végétales ?

Suite à des entretiens avec M. Cheick Sidy Mohamed Touré, directeur adjoint du CEMAPI et M. Aly Kouriba, directeur scientifique de l'IER (Institut d'Economie Rurale), en décembre 2013.

Le système de droit de propriété intellectuelle sur les êtres vivants n'a jamais convaincu les négociateurs africains à l'Organisation mondiale du commerce. Depuis 20 ans ils bataillent pour un réexamen de l'article 27:3 b) des accords sur les *"Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce"* (ADPIC) qui traite de la brevetabilité ou de la non-brevetabilité des inventions concernant les animaux et les végétaux, et de la protection des variétés végétales.

Dans les années 2000, un groupe d'experts de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) avait proposé une Loi modèle pour la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des sélectionneurs et la réglementation de l'accès aux ressources biologiques. Cette initiative était un effort remarquable de juristes africains visant à aider leurs états à réfléchir, formuler et mettre en œuvre des politiques et des instruments juridiques "*sui generis*" c'est à dire compatibles avec leurs objectifs nationaux et leurs aspirations politiques, tout en répondant en même temps à leurs obligations internationales. Mais, avant que les pays puissent débattre de ce projet de loi modèle, les industriels européens du secteur semencier sont parvenus à convaincre les pays membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) de modifier leur convention afin d'adopter les règles sur la protection industrielle des plantes de l'Union internationale de la protection des obtention végétales (UPOV). Ainsi les accords de Bangui qui couvrent tous les états francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (16 pays + les Comores) ont été révisés avec l'annexe X rendant possible la propriété intellectuelle sur les plantes cultivées et permettant aux obtenteurs de rentabiliser leurs variétés.

Débat sur la propriété intellectuelle du mil Toronio, un paysan malien présente la variété locale

La recherche agronomique malienne prise au piège ?

Le Mali a ratifié en juillet 2001 les Accords de Bangui révisés qui ont été mis en œuvre par une directive en 2006. Les variétés végétales qui répondent au critère de nouveauté et qui sont soumises à un test de distinction, homogénéité et stabilité (DHS) peuvent désormais être protégées pendant 25 ans par un Certificat d'obtention végétale, COV. Le droit de propriété industrielle qui peut être revendiqué exclut les tiers (autres industriels ou agriculteurs) du droit à la multiplication des semences de cette variété protégée.

Chaque pays de l'OAPI dispose d'un bureau de liaison avec le siège de l'OAPI situé à Yaoundé. Au Mali, c'est le CEMAPI, Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle, dépendant du Ministère de l'Industrie et des Mines. C'est une structure d'état (qui n'appartient donc pas à l'OAPI), qui fonctionne sur fond étatique dont une partie des frais de fonctionnement est payé sur une subvention de l'OAPI. Ce bureau de liaison traite les dossiers de demande d'enregistrement de droit de propriété intellectuelle et les transmet au siège. Cependant ce bureau de liaison a beaucoup de mal à obtenir des informations de la part de l'OAPI, comme le révèle son directeur adjoint, M. Cheick Sidy Mohamed Touré, qui ne dispose même pas de la liste des variétés maliennes revendiquées ou protégées par un certificat d'obtention végétales (COV).

L'organisation de la recherche agricole publique, l'Institut d'Economie Rurale (IER), a essuyé les plâtres de ce nouveau système. Selon Aly Kouriba, directeur scientifique de l'IER, "*dans un marché ouvert et pour éviter l'appropriation par d'autres, il est important de protéger le droit d'exploitant pour les variétés améliorées qui assurent 30% en plus de rendement que les variétés locales*". Il se veut aussi rassurant en précisant que l'Article 30 de l'annexe X de l'OAPI laisse aux paysans le droit de réutiliser les semences des variétés protégées dans certaines conditions, mais pas de les vendre. Il considère que l'adhésion de l'OAPI à l'UPOV consiste en un exercice d'apprentissage pour développer le système de propriété intellectuelle dans le pays. Cependant il reconnaît la difficulté d'application de ce système.

L'IER a été incité par les organismes internationaux à s'engager dans ce processus. L'Institut de recherche agronomique du Mali a ainsi bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale de 50 millions de CFA (76 000 euros) pour protéger intellectuellement une cinquantaine de variétés, soit un million CFA (1500 euros) par variété à verser à l'OAPI. Sous l'injonction de leur direction, les sélectionneurs de l'IER, même si plusieurs n'étaient pas convaincus du bien fondé de cette appropriation, ont proposé un certain nombre des variétés qu'ils testaient en station. Parmi elles des variétés locales paysannes de mil, de sorgho, d'échalote (*voir liste ci-contre*). Pour les variétés protégées, les critères DHS stricts n'ont pas été requis, les variétés ayant été homogénéisées dans les parcelles des centres de recherche pendant trois campagnes. Les tests pour la valeur agronomique et technologique se font au Mali, mais les test DHS doivent être conduits dans l'une des deux stations de référence de l'OAPI : l'une de l'ISRA (Institut Sénégalais de Recherches Agricoles) au Sénégal, l'autre de l'IRAD (Institut de Recherche Agricole pour le Développement) au Cameroun, qui semble-t-il, ne sont pas encore fonctionnelles pour ces tests. Quoiqu'il en soit, depuis 2012, la recherche malienne peut s'enorgueillir de protéger intellectuellement le plus grand nombre de variétés de plantes cultivées d'Afrique de l'Ouest. Mais à quel prix ? Et dans l'intérêt de qui ?

Aujourd'hui l'OAPI réclame 16,5 millions CFA (25 000 euros) par an pour entretenir la protection de ces 50 variétés, soit environ 330 000 CFA ou 500 euros par variété à payer chaque année. L'IER peine à débourser cette somme, qu'elle doit prélever sur son budget de recherche, pour des variétés qui ne rapportent rien ou presque. L'IER aurait déjà commencé à rentabiliser une ou deux variétés avec un semencier tunisien, qui multiplie et commercialise des semences maraîchères au Mali et dans plusieurs pays. Cependant il n'y a pas jusqu'ici d'autres débouchés économiques pour les semences de ces variétés protégées. Les paysans sont généralement réticents à acheter des semences de variétés améliorées certifiées, souvent moins productives en conditions agroécologiques paysannes que leurs variétés locales bien adaptées.

Pour aider à ce que le marché des semences protégées fonctionne, l'AGRA (Alliance pour une révolution verte en Afrique, lancée en 2006 par les fondations Rockefeller et Bill et Melinda Gates) a monté le programme semencier PASS qui renforce le rôle des opérateurs économiques nationaux comme FASO KABA, ou Comptoir 2000, dans les campagnes semencières et l'accès aux services semenciers. Ces intermédiaires ont reçu un accès au crédit bonifié pour le système de conditionnement. Au Mali, le Labosem est chargé de la certification des semences, il contrôle le taux de germination et la pureté variétale. La semence certifiée des variétés protégées de prébase est du ressort de l'IER mais, avec les nouvelles réglementations sur les semences, la multiplication de la semence de base peut être effectuée dans le privé. Pour l'instant les grands acteurs économiques mondiaux de la semence comme Syngenta, Monsanto, Bayer, Limagrain/ Vilmorin, ne se sont pas manifestés et ont laissé l'"exercice d'apprentissage" aux opérateurs nationaux. Le système UPOV qu'ils soutiennent à l'OAPI devrait cependant les inciter à investir eux aussi prochainement. "L *'oiseau est dans la cage...*" note, perplexe, Aly Kouriba...

A la question qu'on lui fait sur le retour que les communautés auront sur les variétés protégées par l'IER et qui sont pour certaines clairement des variétés paysannes (mil Toronio, échalote Marena…), le directeur scientifique de l'IER n'a pas d'hésitation : il n'existe pas de mécanisme de partage des avantages avec les paysans. Même le chercheur ne reçoit rien, c'est l'IER qui est le détenteur des titres de protection.

Comment s'accommoder alors des obligations du Traité international sur les ressources phytogénétiques signé par le Mali qui mentionne les droits des agriculteurs et le partage des avantages tirés de ces variétés locales ? Comment éviter la biopiraterie dénoncée déjà en avril 2009 par la Coordination nationale de la plateforme paysanne du Niger sur l'appropriation abusive de la variété d'Oignon Violet de Galmi par la société Tropicasem ?

Les nouvelles réglementations sur les semences et les droits de propriété intellectuelle bouleversent les habitudes des chercheurs et les rapports entre les sélectionneurs de la recherche agronomique publique et les agriculteurs. Aujourd'hui, il paraît crucial à tous les protagonistes d'organiser un espace d'information et de dialogue multi-acteurs sur les semences pour définir les règles du jeu sur la propriété intellectuelle, la certification, le catalogue, et le droit des agriculteurs sur leurs semences. ■

Robert Ali Brac de la Perrière et Anne Berson, BEDE

EXTRAIT DE LA LISTE DES CERTIFICATS D'OBTENTION VÉGÉTALE DE L'INSTITUT D'ECONOMIE RURALE

N° de Certificat	Variété	Dénomination
19	Echalote	Marena
20	Gombo	Keleya
35	Gombo	Sabalibougou
23	Mil	Kaba mouniou
24	Mil	Sanio massa
25	Mil	Cinzana sanio teliman
26	Mil	Toronio ci
69	Mil	Cinzana-sanio
74	Mil	Sanio- sabatile
73	Mil	India na 05
27	Niébé	Gana shoba
28	Niébé	Gana shoni
29	Niébé	Jemani
30	Niébé	Douanfana
31	Niébé	Yere wolo
32	Niébé	Telimani
80	Sorgho	Niatitiaman
81	Sorgho	Jakumbe
83	Sorgho	Grinkan
84	Sorgho	Seguifa
85	Sorgho	Tiandougou
86	Sorgho	Darralken
97	Sorgho	Zara

SÉLECTION PAYSANNE

Pourquoi les variétés issues de la sélection paysanne sont-elles meilleures ?

Les communautés paysannes sélectionnent leurs semences depuis le début de l'agriculture et dans le système paysan de la production de semences, la sélection et la production de semences ne sont pas séparées.

La sélection massale, que les paysans pratiquent chaque année dans leurs champs, est le principal type de sélection mais il n'est pas le seul. Les paysans pratiquent aussi l'introduction des plantes, la sélection des plantes mutantes.

Même si les paysans pratiquent rarement des croisements intentionnels, ils exploitent les croisements spontanés. Ils savent reconnaitre les descendants provenant de ces croisements spontanés entre les différentes variétés ou même issus des croisements avec les espèces sauvages. Ils observent et sélectionnent les meilleurs descendants issus de ces croisements.

Si l'on regarde sans préjugés, les méthodes de sélection utilisées par les paysans ne sont pas très différentes des méthodes classiques de sélection utilisées par la recherche.

Mais les chercheurs dominent le monde de l'information et la plupart ne veulent parler que de leurs méthodes et de leurs variétés, fermant les yeux sur les mérites des variétés et des méthodes paysannes.

Les paysans producteurs de semences paysannes ne reconnaissent pas le terme "hors type" que les sélectionneurs de la recherche "classique" utilisent pour qualifier certaines plantes. La plupart du temps, les paysans ne les éliminent pas, mais les considèrent comme une source de variabilité génétique à exploiter.

Selon le système officiel, les semences issues du système paysan sont de catégorie inférieure à la catégorie "*semences certifiées de 2ème génération*".

Selon la vision paysanne, les semences issues du système paysan sont du niveau "*semences de pré-base*" de la recherche, si on doit chercher une comparaison.

Les 2 systèmes de production de semences sont incompatibles.

Alphonse Bazoun, producteur burkinabais, qui observe son mil chandelle, village de Sara, Burkina

Efficacité de la sélection paysanne

Pourtant la sélection paysanne a une approche qui la rend efficace, constat occulté par les chercheurs parce qu'il n'est pas à leur avantage.

La sélection massale pratiquée pendant une longue période, des centaines d'années, peut être très efficace pour l'ensemble des caractères. Elle permet d'exploiter ce qu'on appelle "la variabilité potentielle". Or ceci est impossible pour les stations de recherche qui ont des programmes de courte durée : 10 - 15 ans.

• Dans le cas particulier de la sélection pour la résistance aux maladies et aux parasites

› ***La sélection de longue durée*** dans les conditions paysannes est la seule qui permet la sélection des gènes dits de "résistance horizontale", c'est-à-dire des gènes de résistance durable.

› ***la sélection paysanne est efficace*** puisqu'elle exploite la sélection naturelle qui se produit dans le terroir pendant la longue évolution parallèle de la plante cultivée et de son parasite. Cette approche est impossible pour les stations de recherche avec des programmes de courte durée, menées dans les conditions de station de recherche ; leurs programmes de "création de nouvelles variétés" incapables d'utiliser la résistance horizontale, se limitent à d'utilisation de la résistance dite "verticale" qui ne dure que quelques années : 5 - 10 ans, en général.

• Dans le cas de la sélection pour le goût

Les variétés locales possèdent un bon goût, caractère important pour les paysans, mais trop difficile pour la recherche qui produit des variétés au goût médiocre.

Pour le paysan sélectionneur, le goût est un caractère essentiel. Le résultat de cette orientation est la création des variétés ayant un bon goût pour les fruits ou d'autres parties concernées.

Actuellement, dans beaucoup de programmes de la recherche, le caractère principal est le rendement, et le goût bénéficie de peu d'attention. Dans certains programmes, il figure comme caractère secondaire, dans d'autres, il ne figure même pas. Comme conséquence de cette situation, on observe la baisse des qualités gustatives des variétés sélectionnées.

› ***Complexité du caractère "goût"***. Les caractères gustatifs, tels le goût, la saveur, la fermeté de la chair, etc. sont des caractères complexes et ils résultent d'un équilibre subtil entre les différentes substances constituant le fruit ou d'autres parties consommées.

Chez les variétés locales, cet équilibre est le résultat d'une longue sélection paysanne. Les plantes sauvages présentent également un très bon goût qui est dans ce cas le résultat de la sélection naturelle menée par les animaux et oiseaux sauvages, consommateurs de ces fruits. En choisissant les meilleurs fruits, ils font une sélection constante pour le goût.

› ***Difficulté de la sélection pour le goût***. En tant qu'objectif de sélection d'un programme de recherche, ce caractère présente plusieurs difficultés :

- il nécessite des tests chimiques et physiques. Les tests chimiques et physiques ne concernent généralement qu'un petit nombre de substances ou de paramètres : teneur en sucres, acides ou vitamines, fermeté des fruits.

Ces tests nécessiteraient des laboratoires équipés et d'autre part, vu les difficultés techniques, ne peuvent être faits que sur un nombre limité d'échantillons.

Puisque ces tests ne concernent qu'un petit nombre de substances, ils ne peuvent pas donner une estimation correcte des qualités gustative d'un produit.

- une approche alternative ou complémentaire : les tests de dégustation. Les tests de dégustation sont par contre beaucoup plus fiables, mais ils présentent aussi certains problèmes, dont les plus importants sont les suivants :

- Il faut réunir une équipe de dégustateurs compétents. Ils doivent avant tout avoir des aptitudes naturelles, mais doivent aussi respecter certaines règles de vie pour renforcer ces aptitudes, telle alimentation sans épices, etc. ;
- Pendant une séance de dégustation, chaque dégustateur ne peut analyser qu'un petit nombre de produits ;
- Les premiers échantillons dégustés sont mieux appréciés que les derniers, il faut donc goûter à nouveau les premiers en fin de séance pour ajuster leur notation.

› ***Corrélations négatives entre différents caractères***. L'une des grandes difficultés du travail de sélectionneur est l'existence de nombreuses corrélations négatives entre les différents caractères d'un programme de sélection :

- goût et fermeté des fruits chez la tomate : en menant la sélection pour la fermeté des fruits qui favorise le stockage, on fait une contre-sélection pour le goût, puisque le goût apparaît à la fin de la maturation quand la chair du fruit se ramollit ;

- goût et grosseur des fruits : l'augmentation de la taille des fruits provoque un déséquilibre des substances ce qui provoque la baisse du goût ;

- goût et précocité des fruits : les fruits issus des variétés tardives ont les qualités gustatives plus intéressantes que les variétés précoces ;

- goût et origine de la variété impliquée dans les croisements : généralement, les variétés locales présentent un goût plus intéressant que les variétés modernes. Ceci provient du fait que les croisements provoquent une rupture dans l'équilibre qui est à l'origine du bon goût.

› ***Relation entre le goût et la qualité des produits***. Le goût est un caractère subjectif et les préférences varient selon les personnes. Cependant, le plus souvent, il y a de larges consensus concernant les fruits présentant un bon goût ou un mauvais goût.

Est-ce qu'il y a une relation entre le goût qui le caractère subjectif et la qualité nutritionnelle des produits? Est-ce que la valeur nutritionnelle des fruits de mauvais goût peut être aussi bonne que celui de bon goût? La réponse est globalement affirmative. Le goût est le résultat de la sélection naturelle qui donne l'indication sur la qualité de l'aliment consommé. Généralement, l'aliment amer ou présentant d'autres problèmes de goût possède des substances indigestes ou toxiques. Dans certains cas, plutôt rares, le produit toxique possède un bon goût. Dans ces cas, l'homme ou l'animal qui a l'intention de le consommer doit utiliser son intelligence pour éviter l'empoisonnement.

Formidable résultat global de la sélection paysanne

Le résultat global de la sélection paysanne est la création de toute la richesse variétale mondiale existante.

Jean Pierre Berlan a bien exprimé l'idée partagée par beaucoup de chercheurs qui étudient la question de la biodiversité : "*La richesse variétale dont nous disposons a été créée par les paysans de l'ensemble de la planète, et particulièrement ceux du tiers-monde*"*. Les générations des paysans ont créé un très grand nombre de variétés avec des caractéristiques différentes qui constituent la base de la biodiversité agricole.

Par leur contribution au renouvellement de la biodiversité, qui est essentielle pour l'alimentation et l'agriculture, les paysans ont rendu et continuent de rendre un immense service à tous les habitants de la planète. ■

Par Irina Vekcha Thiélo,
professeure en génétique à l'ENSA,
Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture, Sénégal

* BERLAN, Jean-Pierre. *La menace du complexe génético-industriel*, *Le Monde diplomatique*, *décembre* 1998.

RECHERCHE PAYSANNE

Le travail de l'ASPSP pour la sauvegarde

Sauvegarde de 3 variétés de mil par Mbaye Diouf, paysan dans la région de Thiès

Mbaye Diouf est originaire du village de Lissar, région de Thiès, département de Tivaoune, commune de Koul. Il vient d'une famille paysanne qui, depuis des générations, cultive la terre. Il est membre de l'UGPM, Union des groupements paysans de Meckhé, de l'ASPSP et secrétaire général du groupement villageois de Lissar.
Après 11 ans de service militaire, il a décidé de retourner à la terre pour gérer l'exploitation familiale. Héritier de 12 ha, c'est à partir de 1997 qu'il commence à les cultiver en pratiquant les cultures hivernales : mil, niébé, arachide, voandzou. Il vit dans une zone difficile où les sols sont pauvres, surexploités, la pluviométrie faible (350 mm par an en moyenne) et les mauvaises récoltes sont fréquentes à cause de la sécheresse ou du striga (plante parasite).

Les expériences avec les centres de recherche de l'ISRA et du CERAAS

En 2004-2006, Mbaye Diouf collabore avec l'ISRA, L'institut Sénégalais de recherche agronomique, qui est très actif dans sa zone, notamment concernant les essais et la vulgarisation des nouvelles variétés. Mbaye Diouf est alors choisi comme paysan pilote et initié aux techniques des essais expérimentaux.
Faisant dans son champ des essais en milieu paysan sur le niébé et le mil notamment, il étudie les variétés de niébé Melakh et Mouride, et les variétés de mil IBV 8004 et Souna 3. Il trouve que l'expérience sur le niébé est positive : il s'agit de variétés hâtives à cycle de 60 jours qui permettent à une famille paysanne d'avoir rapidement une production pendant la période de soudure.
Concernant les variétés de mil, il constate que la variété Souna 3 et la variété précoce IBV 8004 donnent bien avec l'apport d'engrais chimiques. Par contre, sans engrais, elles ne donnent pas de bons rendements.

En 2006-2008, Mbaye Diouf fait une expérience sur le niébé avec le CERAAS, Centre de Recherche sur l'Amélioration de l'Adaptation à la Sécheresse. Il s'agit de comparer des variétés de la recherche Yacine et Melakh avec la variété paysanne Ndiaga Aw, selon 3 traitements de fertilisation. L'étude porte alors sur la comparaison des rendements et d'autres caractéristiques :
- traitement 1 : forte dose d'engrais chimiques ;
- traitement 2 : moitié de la dose d'engrais chimiques plus fumure organique ;
- traitement 3 : fumure organique sans engrais chimiques.
Ces études ont montré que pour le traitement 1, les variétés de la recherche ont un rendement supérieur à celui de la variété paysanne Ndiaga Aw, mais que, pour le traitement 3, il n'y a pas de différence en ce qui concerne le rendement entre les variétés de la recherche et la variété paysanne.

Cette expérience montre alors clairement à Mbaye Diouf l'intérêt des variétés paysannes. Il constate que sans engrais chimiques, elles ont le même rendement. Les variétés paysannes sont bien adaptées à la culture avec le compost. De plus, il n'y a pas de dépense pour acheter les intrants, pas de dépendance des paysans, pas d'utilisation de produits toxiques.
Par contre avec les variétés de la recherche, il faut avoir de l'argent pour acheter les semences et l'engrais, et c'est trop cher pour les paysans, tandis qu'avec les variétés paysannes, on peut facilement se procurer des semences en demandant à un ami. Mbaye Diouf lui-même donne chaque année au minimum 25 kg semences de mil à ses amis.
Il a vu que quand la recherche vient avec un programme, il est facile de travailler, mais quand elle part, on a du mal à continuer : il faut tout acheter : semences, engrais. Et on a perdu l'habitude de faire du compost pour enrichir le sol.
Aujourd'hui Mbaye Diouf est en train de faire du compost avec le fumier de petits ruminants pour lutter contre la striga qui a fait de graves dégâts dans son champ en 2012. Il estime avoir 500-600 kg de compost pour l'hivernage 2014, ce qui est suffisant pour 0.5 ha.

Recherche des variétés de mil menacées de disparaître dans son terroir

L'intérêt principal de Mbaye Diouf porte sur le mil, la culture millénaire africaine. En tant que membre de l'ASPSP, il est devenu conscient de l'importance d'un répertoire des variétés paysannes, avec notamment la recherche des variétés en voie de disparition.
A partir de 2007, Mbaye Diouf, suivant les instructions de l'ASPSP, a entrepris le travail d'enquête sur les variétés de mil locales dans sa zone. Ce travail lui a montré l'existence de 3 variétés locales, l'une portant le nom de Khoune et les deux autres, sans nom à l'époque, auxquelles il a donné les noms de Souna Lack, du nom de son village d'origine, et Makhaly, d'après le nom de la famille qui a développé cette variété. La variété Souna Khoune provient du village de Gade-Koul, et le nom de la variété "Khoune" signifie brun, puisque l'épi est de couleur brune.
Ces variétés existent dans leurs zones depuis des générations, mais elles se trouvent actuellement en voie de disparition, menacées par les variétés de la recherche.
Les trois variétés, Makhaly, Souna Lack et Souna Khoune, d'après Mbaye Diouf, donnent une bonne productivité et présentent une bonne adaptation. Ces variétés sont différentes par la couleur et la taille de la graine et de l'épi.

Mbaye Diouf a élaboré un programme de sauvegarde de ces variétés : rechercher les souches, les multiplier et réintroduire chacune des variétés dans sa localité d'origine. Il précise que dans ce travail, il a beaucoup été aidé par Ndiaga Sall, ancien coordinateur de la COPAGEN au Sénégal.

Difficultés de la production des semences des variétés de mil et stratégies pour les contourner

Le mil étant une plante allogame, son mode de reproduction impose à l'agriculteur une vigilance particulière. La formation de l'ASPSP de 2006 a montré à Mbaye Diouf la nécessité de respecter les distances d'isolement d'un kilomètre entre les parcelles des variétés différentes pour préserver l'identité variétale due à la pollinisation non contrôlée par d'autres variétés. Ceci est difficile au Sénégal, vue le manque de terres cultivables.
Il a en effet constaté que c'est très difficile de respecter ces grandes distances d'isolement dans leur terroir à cause de la proximité des parcelles des paysans qui cultivent des variétés différentes. Il décide alors de s'organiser avec d'autres paysans de son village pour multiplier les variétés de mil.
En 2007, il commence une sensibilisation des paysans de son village sur l'intérêt des variétés paysannes et les limites des variétés de la recherche. Il parle de la nécessité de respecter les distances d'isolement d'un kilomètre entre les parcelles des variétés différentes. Mais ceci paraissait impossible aux paysans: "*Tu es fou* ! *Comment peut-on respecter les distances d'isolement d'un kilomètre* ?!", a-t-il souvent entendu.
Mbaye Diouf continue les discussions et parvient finalement à les convaincre. Il élabore alors une stratégie. Il regroupe autour de sa parcelle le maximum des paysans qui cultivent la même variété ; il s'agit de la production de semences de la variété Makhaly au village de Lissar. Il veut avoir un rayon de 500 m autour de son champ de production de semences de Makhaly uniquement.
Puisque la discussion n'est pas suffisante pour pouvoir réaliser ces projets, il fournit aux paysans les semences pour qu'ils puissent les semer autour de son champ. Il distribue alors les 15 kg de variété Makhaly qu'il a à ses voisins pour qu'ils les sèment. Ainsi son champ est bien protégé de tous les côtés des contaminations par d'autres variétés.

Pour la récolte des semences, Mbaye Diouf choisit une parcelle de 30 m X 30 m au centre de son champ.

L'année suivante, en 2008, il met en place le même dispositif pour multiplier la variété Lack dans le village Souna Lack, puis en 2009 la variété Khoune dans le village de Gade-Koul. Pour multiplier la variété Souna Lack, Mbaye Diouf a dû emprunter une parcelle dans le village de Lack puisqu'il n'avait pas de champ là-bas.
Ainsi, Mbaye Diouf, avec d'autres paysans, a réussi à produire les semences de 3 variétés.

Réintroduction des variétés dans leurs terroirs

L'étape suivante, c'est la réintroduction de chaque variété dans son terroir d'origine. Les paysans sont allés voir le producteur qui leur a donné les semences de la variété Souna Lack tout au début, pour lui apporter les semences multipliées afin de faire revenir la variété Souna Lack dans son terroir. Ils ont fait la même chose pour les variétés Souna Khoune et Makhaly. Maintenant chacune des 3 variétés est largement cultivée dans sa zone d'origine où elles constituent l'essentiel de la production. Avant, les 3 variétés locales étaient en voie de disparition. Maintenant, elles s'étendent sur plus de 100 ha, cultivées par 60 producteurs.
Les paysans qui ont travaillé avec lui ont vu que leur champ n'est pas grand, mais la production est bonne et sans coût d'intrants chimiques. D'autres paysans sollicitent Mbaye Diouf pour avoir de la semence locale.
La variété de la recherche, Souna 3, elle, présente maintenant une faible superficie : 5%, d'après Mbaye Diouf. Selon lui, elle persiste dans leurs terroirs à cause des activités de la recherche.
Pourtant, Mbaye Diouf a aussi constaté qu'avec la Souna 3, en passant des semences de pré-base aux semences de base, le rendement diminue.
Pour Mbaye Diouf, le paysan est le producteur et le chercheur, et il est fier d'être paysan !

Retours sur la Foire des semences paysannes de Djimini 2014

Le 13 avril 2014, lors du conseil général de l'UGPM, Mbaye Diouf a partagé avec les participants ses impressions concernant la Foire des semences paysannes de Djimini 2014, à laquelle il a participé. Il a présenté la richesse des échanges de semences, des discussions et des participants.
Parmi les 82 groupements membres de l'UGPM, la moitié a dit que c'était ce jour-là qu'ils ont entendu parler de l'ASPSP et de son travail pour sauvegarder la semence paysanne.
Mbaye Diouf a participé à toutes les Foires de Djimini, et il trouve que ces foires sont des événements extraordinaires et que chaque nouvelle foire connait un succès encore plus éclatant que la précédente.
Il a parlé notamment de l'expérience de la délégation indienne qui a témoigné sur les paysans et paysannes qui ont pu parvenir à l'autosuffisance alimentaire chez eux grâce au mil originaire d'Afrique. Pour Mbaye Diouf, cette expérience montre que les paysans sénégalais doivent valoriser davantage la culture du mil, ainsi que sa transformation.

des variétés de mil

Mil "combat" ou mil sanio, les piquants préservent les graines des oiseaux, Kabiline, Casamance, Sénégal

Population de sorgho dans le champ de Ali Camara à Khoungheul Socé, Sénégal

L'ASPSP répertorie les variétés paysannes

Le répertoire des variétés paysannes est l'un des principaux objectifs de l'association. Ainsi, le premier souci de l'assemblée constitutive de l'ASPSP était de faire le répertoire des variétés paysannes dans 4 zones agro-écologiques.
Pour faire le répertoire, l'ASPSP a utilisé 2 moyens : les enquêtes et les foires.

• **Les enquêtes -** L'ASPSP a donné mandat à ses membres d'enquêter dans leurs terroirs pour chercher les variétés en voie de disparition dans chaque zone agro-écologique du Sénégal.
Pour bien armer intellectuellement ses membres, à partir de 2006, l'ASPSP a organisé une série de formations sur les questions de variétés et de semences, en mettant l'accent sur la valeur des variétés paysannes.
Dans certaines localités, les variétés locales existent sans avoir un nom spécifique. Pour valoriser les variétés paysannes, L'ASPSP a donné des instructions concernant la nécessité de donner le nom à chaque variété locale qui n'a pas de nom et comment choisir le nom pour une variété.
Au cours de ces enquêtes, les véritables cibles étaient les paysans, notamment les anciens, qui ont joué le rôle de personnes ressources. Ils donnaient des explications sur :
- les pratiques culturales associées aux variétés existantes ;
- les variétés disparues en raison de nouvelles habitudes, de changements climatiques, notamment la faible pluviométrie ;
- les informations sur les variétés : le nom, quand, où et comment elle a été donnée, l'origine du terme et sa signification.
Un travail méticuleux a été réalisé par les membres de l'ASPSP en matière d'identification des variétés pour éviter qu'une variété se répète sous des noms différents.

• **Les foires -** L'expérience des foires locales aux semences a montré à l'ASPSP le rôle capital que jouent les foires dans la préservation des variétés menacées. Ces foires ont permis de retrouver beaucoup de variétés qu'on croyait perdues.
Ainsi, l'ASPSP a pris l'option d'organiser les foires sous-régionales tous les 2 ans et les foires nationales tous les ans, chaque foire annuelle portée par une organisation membre de l'ASPSP.

Répertoire des variétés de mil

L'intérêt particulier de l'ASPSP porte sur les espèces d'origine africaine, et le mil est justement une culture originaire de l'Afrique de Ouest.

Récolte de mil Souna, Fandène, Sénégal

En 2012 l'ASPSP a fait un répertoire de 21 variétés de mil, comprenant notamment les variétés Thiotandi, le Violet de Fandène, etc.
Le mil Violet de Fandène a été découvert dans le village de Fandène ; c'est une variété de type souna qui résiste aux attaques des oiseaux.
L'ASPSP collabore avec l'ISRA sur les variétés de mil*.
En 2010, l'ASPSP a participé à une étude sur 15 variétés locales de mil en collaboration avec l'ISRA de Kolda. Cette étude, selon l'ASPSP, était menée dans le respect des principes de la recherche participative. L'ASPSP a fourni les semences des variétés, et l'ISRA a mené l'étude des caractéristiques variétales.
Le dispositif expérimental comprenant 2 répétitions (mises en culture des variétés locales), avec la Souna 3 comme témoin.
L'étude a montré une bonne performance des variétés paysannes, notamment de plusieurs variétés locales qui avaient un rendement supérieur à celui de Souna 3.

* N*diaye, Abdou. Préservation de l'agro biodiversité des cultivars locaux : mil, mais, sorgho par l'amélioration participative pour l'alimentation et l'agriculture au Sénégal*, ISRA, 2011.

Recherche académique et recherche paysanne

La recherche ne connait pas bien les variétés traditionnelles de mil, malgré les programmes de recherche existants. L'ISRA ne connait pas les variétés identifiées par Mbaye Diouf. Elle connait les groupes de variétés Sounas (variétés précoces), Sanios (variétés tardives) et Thiotandi, le mil de décrue, spécifique de la vallée du fleuve Sénégal.

Les techniciens et les chercheurs ont sillonné tout le Sénégal pour faire des prospections sur le mil, ils ont prélevé des centaines d'échantillons, avec une distance moyenne de 20 km entre les endroits de prélèvements. Pourtant, ils n'ont pas trouvé ces variétés.
Mais des paysans, comme Mbaye Diouf, ont pu les trouver.
Les paysans qui connaissent mieux leur réalité que les chercheurs, venus d'ailleurs, ont pu faire le travail complexe d'identification et de sauvegarde de leurs variétés malgré toutes les difficultés rencontrées. Pour eux, il s'agit de préserver leur patrimoine vital afin de pouvoir le transmettre à leurs enfants.
Et ils ont obtenu de meilleurs résultats que la recherche en ce qui concerne le répertoire des variétés locales du mil.

Il est intéressant que pour Mbaye Diouf, le travail de sauvegarde des variétés paysannes passe nécessairement par la phase de réintroduction de la variété multipliée dans sa zone d'origine en la remettant au paysan qui a fourni le lot initial de semence de la variété en question. C'est une belle démarche : la variété menacée est sauvée et elle revient dans sa zone d'origine. C'est un geste de gratitude envers la communauté qui a créé cette variété, geste qui montre que les paysans considèrent la semence comme la source de la vie. ■

Par Irina Vekcha Thiélo,
professeure en génétique à l'ENSA,
Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture, Sénégal

Les variétés Souna 3 et IBV 8004 de la recherche

Les variétés Souna 3 et IBV 8004 figurent dans le catalogue variétal du Sénégal.
La Souna 3 est une variété de type synthétique. Créée en 1972 au CNRA de Bambey, c'est une variété composée de 8 lignées venant des Sounas locales. Son cycle est de 85-95 jours, la longueur de la chandelle est de 51 cm.
La IBV 8004 est une variété de type synthétique. Elle a été créée en 1982 au CNRA de Bambey par croisements de Sounas locales avec le matériel venant du Nigéria : (7005 - 16 de Nigéria x Sérère 2 A x Sérère 14 x Souna III). Son cycle est de 75-85 jours, la longueur de la chandelle est de 37 cm.
Les variétés Souna 3 et IBV 8004 ont été créées sur la base de variétés paysannes : la variété Souna 3 provient exclusivement des variétés locales sénégalaises, et la variété IBV 8004 provient en partie des variétés locales sénégalaises, et en partie de la variété locale nigériane, qui est aussi une variété africaine. L'origine de ces deux variétés montre l'importance fondamentale de la biodiversité agricole africaine. ■

NORD-TOGO Les groupements agricoles unis dans la Coopérative Agro-Bio Savanes s'engagent avec détermination dans la conservation du patrimoine local

Tout a commencé en 2009 suite à la participation de Jacques Nametougli, fondateur du centre de formation des jeunes ruraux de Cinkassé, à la Foire des Semences Paysannes organisée par les Associations ASPSP et BEDE au Sénégal.
Impressionné par les expériences des paysans et organisations des autres pays dans leur engagement pour le maintien du patrimoine cultivé local, une prise de conscience s'est produite chez Jacques qui décide alors de s'investir dans la sensibilisation auprès des paysans.
Une prise de conscience qui a entrainé un changement radical. Jacques était en effet jusque-là partisan des produits agrochimiques et les diffusait à partir de son centre de formation agricole où il avait un dépôt de vente d'engrais chimiques pour les agriculteurs de la préfecture de Cinkassé et produisait des semences certifiées à des fins commerciales.

Pour convaincre les paysans, il ferme alors spontanément le magasin de vente d'engrais, quitte la ligue des producteurs des semences certifiées et se donne à l'agroécologie pour la "*Préservation des semences paysannes et l'utilisation des fertilisants naturels*".
Sans tambour ni trompette, il met l'accent sur les pratiques agroécologies dans sa ferme, un moyen pour attirer l'attention des agriculteurs sur ce qu'il dit.
Pour s'engager dans ce mouvement, Jacques a compté sur ses anciens élèves formés et installés qui ont une influence positive dans les villages.
Dans les villages, il participe à la sélection des variétés locales, encourage les gens à produire les semences maraîchères tout comme les semences de céréales (mil, riz, sorgho.)

Sélection de bulbes mères d'oignon pour production de semences

Bourse d'échange de semences paysannes à Tabi

Accueil de la déléguation par les sages du village de Tabi

Le rêve devenu réalité

Décembre 2013, une foule immense, précédée par les anciens, a marché sur 2 km pour se rassembler sur le lieu où va se tenir la bourse des semences et le partage d'expériences.
Fin 2013, après 5 ans de sensibilisation auprès des paysans, la confiance a gagné le terrain, et il est temps de sortir au grand jour pour s'afficher librement. C'est ainsi qu'une bourse de semences paysannes a été organisée par la SCOOPS Agro-Bio Savanes en collaboration avec les Associations BEDE (France) et ORAD (Bénin) à Tabi dans un village type d'Agro-Bio Savanes. Cette rencontre a rassemblé les organisations sœurs de la sous région (Sénégal, Mali, Burkina-Faso, Bénin, Ghana) et de la France qui ont les mêmes objectifs.

> *"Il n'y a pas de changement sans risque, et pas de progrès sans sacrifice."*

Sélection paysanne d'une variété de petit mil

> *"Les semences issues de nos champs sont les meilleures."*

La reconnaissance officielle

Après la tenue de cette foire, le Directeur de la planification et de la Coopération agricole a reconnu officiellement l'existence de la SCOOPS Agro-Bio Savanes pour couronner ces années d'efforts au service du monde rural des savanes dans la valorisation du patrimoine local. Avec l'objectif de promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles écologiques. ***Qui ne risque rien, n'a rien !*** Au Togo et dans la région des savanes, il n'est plus question de se cacher pour parler des bienfaits des semences de céréales paysannes.
Un autre défi à relever maintenant : la production de semences maraîchères paysannes au sein des fermes d'Agro-Bio Savanes.
Le combat a été rude, mais ça vaut le coup de continuer! ■

Jacques Nametougli pour le monde rural
Directeur du CD2A devenu AREJ - Action Réelle pour l'Education et la Jeunesse - http://arejtogo.wordpress.com/

Peinture sur le mur du CD2A

TÉMOIGNAGES ET RÉACTIONS

Différents modes de gestion communautaires des semences paysannes pour conserver et échanger les semences locales

Greniers, banques de gènes communautaires, banques de semences, cases des semences, maisons de semences, différentes formes et différentes appellations mais des structures collectives qui ont toutes le même objectif : pouvoir conserver et échanger localement sur un même territoire les semences locales traditionnelles.

L'APN (Association pour la protection de la nature au Sahel) s'est inspirée de l'expérience d'USC Canada au Mali. Ainsi au Burkina Faso, de petites maisonnettes appelées banques de gènes communautaires ont été construites pour abriter des échantillons de variétés que les producteurs cultivent. A côté, il y a une banque de semences ravitaillée par les producteurs. La première à l'objectif de conserver la diversité de variétés, la deuxième de conserver les semences pour qu'elles soient disponibles. Les banques de gènes sont gérées par la communauté elle-même. Le comité villageois désigne deux gestionnaires chargés de tenir les registres où sont consignés nom du producteur, date, nom de la semence, entrée, sortie, etc. Tous les 3 mois, il y a une rencontre du comité pour vérifier le bon fonctionnement de la banque. ■

D'après le témoignage de Arouna Porogho
de APN Sahel

Exposition de la diversité de sorghos et de mils du pays Dogon au Mali (Photo : USC Canada)

APN s'est en effet inspiré du programme de USC Canada dans la région de Douentza qui a appuyé la création de 6 banques de gènes et de semences dans cette région et 8 dans la région de Mopti. Pour éviter le dispersement, un travail de création d'un réseau est en cours. Les comités se réunissent 3 fois dans l'année pour échanger les semences.

Des parcelles de multiplication des semences ont été créées. Les semences sont vendues à bon prix aux gens qui en ont besoin. ■

D'après le témoignage de Mariama Sy
de USC au Mali

Semences... quelles semences ?

• **Traditionnelles ou locales** : sélectionnées par les communautés paysannes qui les ont fait évoluer à leurs conditions depuis des siècles.
• **Dites "améliorées" par la recherche** : le plus souvent issues des variétés locales collectées chez les paysans, et mises en station de recherche pour un travail d'épuration et parfois de croisements, dans des itinéraires culturaux en général différents de ceux de l'agroécologie paysanne (utilisation d'engrais, de micro doses de produits de traitements chimiques...)
• **Hybrides** : issues du croisement de deux lignées ou de deux variétés différentes. Pour l'hybride F1, la semence n'est pas stérile mais si on ressème les semences issues de l'hybride F1, les rendements ne sont plus les mêmes qu'avec la semence F1 d'origine.
• **Génétiquement modifiées (OGM)** : un gène extérieur à la variété a été introduit dans la nouvelle variété avec la technologie de la transgénèse pour lui donner un nouveau caractère soit insecticide, soit de résistance aux herbicides. Par exemple : on prend un gène d'une bactérie (Bascillus turegensis) qu'on transfère dans la plante pour qu'elle devienne résistante aux attaques de certains ravageurs : niébé Bt, coton Bt.
• **Paysannes** : issues de variétés population sélectionnées, multipliées, conservées, échangées ou vendues par les paysannes et les paysans, produites dans les conditions de l'agroécologie paysanne. Les semences paysannes sont reproductibles et permettent aux paysans et paysannes d'être autonomes.

D'autres appellations existent. Elles se réfèrent au système officiel pour la commercialisation des semences.
• **Certifiées** : produites dans les règles du système officiel et qui ont passé les tests (germination, pureté variétale) au laboratoire pour être ensuite validées par un organisme agréé pour le système de commercialisation.
• **Homologuées** : issues de variétés inscrites au catalogue officiel, et qui ont donc répondu au test DHS (Distinction Homogénéité Stabilité) et parfois au test VAT (Valeur Agronomique et Technologique) avec succès.

Méthode de conservation du Niébé à Tabi, régions des savanes (Togo)

Selon le témoignage d'une femme de Tabi, il y a quelques années au village, une famille s'est empoisonnée avec du niébé. Après l'avoir conservé avec les produits chimiques, la famille l'a préparé et consommé. Tous sont tombés malades. Depuis ce temps, le village a décidé de ne plus utiliser les produits chimiques dans la conservation du niébé mais de revisiter les savoir-faire traditionnels de conservation. Le mélange de cendres associées à une plante*, dans une poterie fermée avec de la bouse de vache fraîche, assure une conservation naturelle des graines de niébé. C'est une méthode autonome pratiquée depuis des années par les paysannes et qui a fait ses preuves.

Les étapes :
- Tamiser la cendre.
- A la récolte, exposer les semences au soleil pendant 3 jours.
- A la fraicheur matinale, broyer la plante, la mélanger à la cendre puis mélanger la cendre et la plante broyée avec les graines.
- Au fond du canari, mettre une couche de cendre, remplir le canari avec le mélange graines, cendre, plante. Recouvrir de cendre. Mettre un couvercle en poterie et fermer avec de la bouse de vache fraîche.

Cette pratique est adaptée aux petits canaris comme aux grands.

** Nous n'avons pas retrouvé le nom de cette plante. Si vous le connaissez, merci de nous l'envoyer à: aspsp2003@yahoo.fr et bede@bede-asso.org*

Plante utile à la conservation des graines de niébé

Mélange des graines de niébé à la cendre

Démonstration de la technique naturelle pour la conservation du niébé (semences et niébé de consommation)

Fermeture du canaris avec de la bouse de vache

Les paysannes indiennes organisées pour reconquérir la diversité et l'autonomie

Les femmes s'occupent surtout de la nourriture et de la cuisine pour la famille, mais on ne peut pas donner une nourriture saine si on ne s'occupe pas aussi des semences et des variétés que l'on cultive.

Nous travaillons dans 75 villages. Dans chaque village nous avons des sanghams qui sont chez nous des groupements de femmes. Parmi elles, deux femmes ont la responsabilité des semences et s'en occupent pour le sangham.
Initialement les semences proviennent des familles et des recherches qui ont été faites pour retrouver les variétés locales, souvent auprès des anciens.
Pour nous, avoir nos semences entre nos mains est très important. C'est notre autonomie. Si nous n'avons pas les semences à notre niveau nous ne pouvons pas semer au bon moment quand la pluie arrive. Il est donc crucial de détenir nos propres semences.
Le fait d'avoir des banques de semences communautaires dans chaque village permet aux femmes d'avoir le contrôle sur les variétés qu'elles cultivent et qui les nourrissent. Avant de diffuser les semences dans d'autres villages à des cercles plus larges, les femmes s'assurent que toutes les femmes du sangham ont de la semence.
Dans mon village, je gère la banque de semence pour mon sangham. Nous avons 85 variétés pour la saison des pluies et la saison sèche confondues. Le principe général est qu'une personne qui reçoit un kilo doit, après la récolte, rapporter 2 kgs. J'aide aussi les femmes à faire la sélection aux champs en mettant un signe sur les épis des plants qu'on doit garder pour la semence.
Depuis 30 ans que nous sommes organisées, les choses ont évolué. Maintenant presque toutes les femmes font elles-mêmes leurs semences. Ainsi, la banque de semence n'a quasiment plus besoin d'exister. Chaque femmes est une gardienne de semences et garde au moins 20 variétés pour elle-même. C'est une tradition qui maintenant se passe de mère en fille et de belle-mère en belle fille. Cette transmission permettra que les femmes gardent pendant longtemps le contrôle sur les semences.
Nous avons différentes méthodes pour conserver les semences. Pour certaines semences il faut une technique de stockage particulière, pour d'autres non. Mais nous n'utilisons jamais de produits chimiques. Nous utilisons les techniques que nous avons acquises de nos parents. On n'utilise aucune nouvelle technologie, toutes ces technologies, nous les avons déjà dans nos savoirs populaires.
Nous devons continuer à respecter les traditions; nous devons continuer à cultiver nos propres semences et notre biodiversité. C'est la seule façon de rester nous-mêmes, d'être respectables. ■

D'après le témoignage de Narsamma
de la Deccan Development Society

Paysanne indienne qui filme les débats de la foire

Communiquer par l'image pour la souveraineté alimentaire

A la question "Quel rôle ont joué les médias que vous utilisez dans votre reconquête des semences ?", Narsamma répond :

"La semence fait partie de notre tradition mais pas la caméra. J'ai commencé à travailler avec la caméra il y a une quinzaine d'année. Ce que l'on fait et ce que l'on défend c'est l'autonomie sur nos semences, sur nos animaux, sur nos plantes médicinales pour notre souveraineté alimentaire. Je n'ai pas été à l'école. Je ne peux pas écrire. Mais je fais des images, si je montre à tout le monde ce que l'on fait, ils peuvent comprendre et ils ne pourront pas dire que c'est faux."

Témoignage de Patrice Gaudin (BEDE), ancien animateur d'AgroBio Périgord, à l'initiative des maisons de la semence en France et membre du RSP.

Le témoignage de Narsamma me frappe. Nous aussi on s'organise autour des cases ou maisons de semences. C'est un concept. Bien sûr cela intègre un ou plusieurs lieux où l'on stocke des graines mais bien au delà, cela intègre le travail des paysans, un travail d'expérimentation, de champs école, de recherche de variétés et de nouvelles techniques, jusqu'à la formation et l'édition de fiche techniques… Mais tout ce travail demande de l'organisation et a un coût de réseau, autrement dit un coût d'animation.
Narsamma nous explique que maintenant dans leur communauté, les cases de semences n'ont pratiquement plus leur place puisque toutes les femmes font leurs semences. Elles n'ont plus besoin de cette réserve, de cette animation qui a un coût. Le réseau est là, il est vivant.
C'est comme il a 80 ans en Europe quand un paysan avait besoin de semences il allait les chercher chez son voisin ou à plusieurs dizaines kilomètres pour renouveler ses variétés. Il n'y avait pas besoin de ce concept que nous sommes en train de redévelopper pour regagner notre autonomie. Maintenant les paysannes indiennes des sanghams ont 50 ans d'avance sur nous. Nous en Europe on doit redécouvrir les variétés, le techniques et les savoir-faire et faire ce travail de réseau. Si l'on trouve qu'on a beaucoup de travail à faire on s'aperçoit que c'est possible puisqu'elles y sont arrivées ! ■

"Les paysannes indiennes avec leurs sanghams ont 50 ans d'avance sur nous. Nous, en Europe, on doit redécouvrir les variétés, les techniques et les savoir-faire et faire ce travail de réseau."

Conservation des semences en Inde

Méthode de conservation du sorgho en Andra Pradesh (Inde)

Avant la récolte, je sélectionne pour savoir quels sont les épis que je vais garder. Je les fais sécher pendant 2 jours. Puis je confectionne un petit panier que je vais enduire de bouse de vache mélangée à de l'argile. Je remplis alors le panier avec une couche de cendre et de feuilles de neem puis une couche de graines de sorgho, puis à nouveau une couche de neem et de cendre puis une couche de graines de sorgho… Ainsi de suite, jusqu'à fermer le panier. Quand quelques semaines après l'argile se craquelle, j'enduis avec une nouvelle couche d'argile pour rendre le panier bien hermétique. Ainsi je peux conserver les semences pendant au moins deux années sans problème.

MILS ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

L'expérience indienne de la Deccan Development Society (DDS)

La délégation indienne de la DDS fut la principale attraction de la 4e édition de la foire. Venus échanger leurs expériences sur la gestion de l'agrobiodiversité, les systèmes de culture et les pratiques culinaires du mil pour la souveraineté alimentaire, les Indiens ont donné une véritable leçon d'ancrage culturel et de créativité aux participants venus de 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. Constitués par une délégation de 11 personnes (5 hommes, 5 femmes et une jeune fillette), ils ont montré l'importance de chaque membre de la famille dans le processus de production, de gestion et de création du savoir agro-alimentaire.

Sur le plan des cultures, ils ont su s'adapter au climat relativement aride de Telangana, Etat du Sud Est de l'Inde, mettant à profit les connaissances ancestrales. Par exemple, les astres (étoiles) contribuent à distinguer 16 périodes de semis pendant la saison pluvieuse qui dure 4 à 5 mois. Tous les 14 à 16 jours de la saison pluvieuse apparait une étoile qui indique le temps de semis d'une variété donnée de mil. Ainsi, que les pluies soient déficitaires ou excessives, quelle que soit la variété (précoce, tardive ou cycle moyen) dont dispose une famille, la probabilité de rater une campagne agricole est très faible. Ensuite, vient l'association des cultures. Très rarement, pour ne pas dire jamais, les Indiens de la DDS emblavent une parcelle en culture pure. Le peu d'espace cultivable (moins d'un hectare par famille) a fait qu'ils ont développé une capacité d'innovation exceptionnelle en matière d'association de cultures à l'échelle de la parcelle. L'association variétale est cumulée à l'association d'espèces pour trois raisons majeures. D'abord, avec plusieurs variétés, ils assurent plusieurs récoltes en profitant des nombreuses saisons ; deuxièmement, l'association de variétés différentes, notamment les légumineuses (pois d'angole), contribue à maintenir voire à améliorer perpétuellement la fertilité du sol grâce à l'apport d'azote par la légumineuse qui a la faculté de fixer l'azote atmosphérique en association avec les bactéries symbiotiques du genre Rhizobium. Troisièmement, certaines plantes répulsives pour les insectes sont associées aux cultures et limitent naturellement les infestations.

Sur le plan des mets (art culinaire), la nature ne leur étant pas favorable pour développer d'autres cultures comme le riz ou le blé, il fallait apporter une réponse à la standardisation de l'alimentation imposée par les multinationales de l'agro-alimentaire. Sinon une dépendance nutritionnelle de l'extérieur allait les installer dans une précarité difficile à juguler dans le futur. Ainsi, revisitant les connaissances ancestrales d'une part, et tirant profit des tendances mondiales de l'alimentation, la DDS a su développer et vulgariser plus de trente (30) recettes à base de mils : certaines sont cuites et d'autres précuites avec une longue durée de conservation. Même le spaghetti à base de mils a été produit. En résumé, à partir de la diversité des mils, les Indiens de la DDS font tout ce qui se fait avec le riz. Par ailleurs, des technologies locales de transformation des aliments ont également été mises au point et des artisans locaux en fabriquent afin d'en rendre l'accès facile aux ménages les moins nantis. Grâce à une forte sensibilisation faite à la base par le réseau mil de l'Inde (MINI : Millet Network of India, http://www.milletindia.org), la prise de conscience du rôle de la souveraineté en semences est partagée à la base par les communautés. Sur les 21 différentes variétés de mils, millets et sorgho, chaque famille en détient au moins 10 en rapport avec les caractéristiques pédoclimatiques de ses parcelles. Sur le plan communautaire, 45 banques de semences autonomes ont été créées dans autant de villages depuis plus de 5 ans, toutes gérées par des femmes : classification, stockage, etc. Ces dernières distribuent la semence, font le suivi des cultures du bénéficiaire et sélectionnent les épis que celui-ci doit rembourser à la banque semencière : de véritables ingénieures de la semence.

En conclusion, les différentes délégations qui ont pris part à la foire et les pays membres du Comité Ouest Africain de Semences Paysannes (COASP) retiennent que les problèmes locaux ont des solutions locales par les ressources locales : tout reste dans l'organisation, la dignité et la croyance en ses valeurs. Pour l'Etat, les autorités et autres décideurs, il est important qu'ils notent que les communautés locales sont capables d'innover et de trouver des solutions à des situations aussi contraignantes soient elles. Il suffit juste de les accompagner et de les encadrer. Recourir à de grands investissements agricoles n'est pas forcément la solution lorsque les exploitations familiales regorgent de potentialités. ■

Une paysanne indienne dans son champ de mil

Campagne mil du MINI : les points gagnants

Sur le plan organisationnel, le MINI (Millet Network of India / Réseau indien pour le mil) constitue la cheville ouvrière du succès indien pour la promotion des mils. Regroupant des chercheurs, des sociologues, des nutritionnistes, des médecins, des paysans, des juristes, des organisations de la société civile, ce réseau vieux de seulement cinq années a su conjuguer les forces locales pour que ce projet soit un succès au profit des communautés.

• **D'abord, le MINI a plaidé et réussi à intégrer les mils dans le projet de loi nationale de sécurité alimentaire.** Le projet de loi nationale de sécurité alimentaire est une loi historique qui vise à assurer une certaine quantité minimale d'aliments de bonne qualité nutritionnelle pour environ 67% des Indiens (75% dans les zones rurales et 45% dans les zones urbaines).

• **Ensuite, le MINI s'est assuré que le système de distribution public (SDP) en Inde soit décentralisé et que le contrôle du SDP soit placé dans les mains des communautés locales (exploitations familiales), où les systèmes alimentaires locaux trouvent une place de choix.** À cette fin, le MINI a tenu un certain nombre de consultations avec le gouvernement et avec diverses organisations de la société civile. Le résultat est qu'aujourd'hui, le projet de loi de la sécurité alimentaire nationale veut encourager les SDP décentralisés en Inde. Il s'agit là d'un véritable succès de valorisation des produits de l'agriculture familiale. Certains plats sont distribués aux élèves à travers les cantines scolaires afin que les futurs adultes se les approprient très tôt.

• **Enfin, le MINI a entamé un dialogue avec les agriculteurs pour les convaincre de faire de l'agro-écologie basée sur la biodiversité des mils, au moins sur une base d'essai.** Le résultat de cet effort est que près de 6000 hectares dans 4 Etats de l'Inde sont convertis à l'agro-biodiversité des mils. En tout, près de 4000 agriculteurs ont accepté de prendre l'agro-biodiversité des mils comme modèle, et ont réussi à améliorer la sécurité alimentaire de leurs foyers.

Par Famara Diédhiou,
Chargé de Programme à Fahamu Africa (www.fahamu.org)

ATELIER - La souveraineté semencière au

La foire de Djimini, espace clé dans l'échange d'expériences et dans la création de dynamiques sur la souveraineté alimentaire, est apparue comme l'évènement propice pour accueillir l'atelier sous-régional de partage de savoirs et de capitalisation d'expériences autour de l'autonomie des organisations paysannes, de l'accès à la terre et des formations paysannes. Cet atelier de capitalisation était co-animé par des associations suisses membres d'un groupe de réflexion sur la souveraineté alimentaire et leurs partenaires.

Depuis 2010, au sein de la fédération genevoise de coopération (FGC), une douzaine d'associations membres[1] cherchent à auto-évaluer leurs pratiques de coopération internationale pour un renforcement de la souveraineté alimentaire. A partir des constats et recommandations d'une première étude réalisée en 2011 en Amérique du sud[2], une seconde étude a été lancée en 2012 pour questionner les contraintes liées à la transition du projet de sécurité alimentaire vers la souveraineté alimentaire dans le contexte africain. La coordination de ces deux études a été menée par Uniterre, syndicat paysan suisse membre de la Via Campesina.
Ses objectifs étaient d'émettre des recommandations auprès des partenaires du Nord pour mieux intégrer la souveraineté alimentaire dans les projets et les besoins spécifiques des organisations paysannes (quant à l'accès à la terre, aux semences, aux marchés, aux espaces de débats et de décision) et de recenser les initiatives porteuses de souveraineté alimentaire pour les valoriser par des fiches d'expériences utiles pour les organisations paysannes.
Boukary Barry (Keneconseil-Mali, coordinateur ouest-africain des Espaces Citoyens d'Interpellation Démocratique ou ECID) et Alihou Ndiaye (coordinateur ASPSP, Sénégal) ont encadré des enquêtes au Mali et au Sénégal.

Quelles avancées dans les luttes paysannes vers la souveraineté alimentaire ?

"*Les organisations paysannes ouest-africaines se sont battues et ont réussi à faire inscrire le principe de la souveraineté alimentaire dans les documents de politiques publiques agricoles (à l'exemple du Mali), mais n'ont pas réussi à influencer de façon significative les pratiques et atteindre la grande masse populaire paysanne, souvent perturbée par une multitude d'interventions diverses voire divergentes*", relève B. Barry.
Les enquêtes ont montré le besoin de décoloniser l'imaginaire des organisations paysannes (OP) et des acteurs du système d'aide par rapport à l'approche filière -actuellement le modèle dominant mais qui s'est avérée tout à fait discutable au regard de la dimension multifonctionnelle de l'agriculture familiale paysanne. Les OP faîtières, incitées à se structurer par filière, peinent en effet à mobiliser. En ce sens, les expériences de mobilisation de la base paysanne via les semences paysannes et l'agroécologie et via les espaces citoyens d'interpellation démocratique à partir du socle de l'agriculture familiale paysanne multifonctionnelle sont à valoriser. Ces expériences positives doivent être reconnues et servir à la formation et à l'accès au plaidoyer pour les OP de base. Etant ancrées dans les savoirs endogènes, elles redonnent confiance aux paysans.
Les ONG internationales d'appui ont un rôle à jouer en nouant des partenariats qui renforcent ces initiatives et en appuyant le dialogue entre les organisations paysannes ou de la société civile et l'Etat ou les collectivités territoriales.
Trois commissions thématiques sur des leviers cruciaux pour aller vers la souveraineté alimentaire, le foncier, la formation paysanne et l'autonomie des OP, ont réuni chacune pendant quatre jours une vingtaine de participants issus aussi bien d'organisations paysannes de base que d'organisations faîtières et de mouvements sociaux. Les objectifs étaient d'établir un diagnostic participatif basé sur les expériences des participants, d'analyser collectivement le rôle des partenariats de développement et leurs potentiels et d'élaborer des recommandations pour mettre en œuvre de réels changements.
La foire de Djimini a été fertile non seulement pour l'échange des semences mais aussi pour l'essaimage des "graines du changement" entre nous tous.

Conclusion du groupe de réflexion inter-associations

Cette expérience d'ateliers de capitalisation intégrés à un événement majeur de l'agenda du mouvement paysan local a démontré son intérêt pour décloisonner les espaces de réflexion sur la souveraineté alimentaire. La diversité des participants à la foire a permis une grande richesse dans l'échange d'expériences et dans l'élaboration de priorités concrètes, notamment pour des partenariats plus justes entre organisations paysannes et acteurs de la solidarité internationale. ■

Par Anne Gueye, Uniterre

1. *Il s'agit de* : *Association Suisse-Cameroun, Caritas-Genève, Centre Europe Tiers-Monde, E-Changer,* FH *Suisse, Groupe de réalisations et d'accompagnement pour le développement* (GRAD-s), *Innovations et Réseaux pour le Développement* (IRED), *Jardins de Cocagne-Solidarité Nord-Sud, Swissaid, Terre des Hommes Suisse, Tourism for Help, Uniterre-Commission internationale.*
2. *Document complet disponible sous* : *www.fgc.ch/carrefour2011/etude_francais.pdf*

Résultats des commissions

► FONCIER - Sans terre, pas de semence paysanne

Cette commission était animée par Chantal Jacovetti (responsable du dossier Terre à la CNOP-Mali membre de la Convergence malienne contre l'accaparement des terres), secondée par Anne Gueye-Girardet (Uniterre).
"La problématique foncière en Afrique de l'Ouest est très complexe car elle intervient à plusieurs échelles : au sein de la famille, au niveau des terres villageoises -régies par le droit coutumier, et aux niveaux des aménagements inter-villages (exemple des périmètres irrigables), de l'administration de la communauté rurale -lieu de mise en œuvre du droit foncier dit "moderne"- voire du gouvernement national", a introduit Chantal Jacovetti en ouverture de cette commission.

• Première séance : "Cartographie" des problématiques foncières et de leur mitigation.
A partir des témoignages, cette première séance a permis aussi de faire ressortir l'importance des besoins de mieux appréhender la complexité foncière, les opportunités de luttes contre les accaparements et l'organisation de la gestion collective des terres.

• Deuxième séance : analyse collective des différents moyens d'action.
Le débat sur la titrisation des terres a mis en évidence que si la possession des titres de propriétés était régulièrement présentée comme une protection des paysans face à l'accaparement des terres et comme une garantie d'un meilleur accès à la terre des femmes, elle induisait en fait un risque supplémentaire. Cette terre peut en effet être donnée en gage lors de la période de soudure. Un second point ressorti de l'analyse collective a montré que la reconnaissance du droit coutumier et du rôle des populations rurales dans la gestion collective du patrimoine sont centraux, notamment l'évolution du droit coutumier vers un outil plus inclusif envers les jeunes, les femmes et les minorités.

Un cas représentatif de conflit foncier lié à une non mise en valeur momentanée de terres familiales – une porte d'entrée à l'accaparement via son inséparable amie la corruption – a été utilisé comme modèle pour une approche pédagogique montrant les étapes successives d'une lutte concertée résumées ici. Recommandations :
- si possible bloquer la somme de la transaction chez un huissier et déclarer par écrit à l'acquéreur son refus de vendre ses terres ;
- ne pas rester isolé, contacter une organisation d'appui pour organiser un débat public dans le village qui permettra aux villageois de savoir comment se comporter lorsque quelqu'un d'externe arrive dans le village ;
- intéresser le village à documenter son historique et recenser son patrimoine foncier.

La diversité des expériences des participants a démontré qu'il n'y a pas de recette unique pour aborder les problématiques foncières, mais plusieurs axes d'actions complémentaires parmi lesquels :
- la sensibilisation par les radios communautaires (exemple à Koungheul, Sénégal) ;
- un processus démocratique de négociation de terres pour l'agriculture biologique avec les communautés rurales : exemple de UCT Tattaguine (Sénégal) ;
- la sécurisation des terres pour les femmes dans la gestion collective et traditionnelle des terres au travers d'un projet de parcs à karité : exemple de la COFERSA (région de Sikasso, Mali) ;
- des ententes foncières dans l'aménagement des terres villageoises : exemple du GRDR (régions de Kayes et Nioro, Mali) ;
- l'installation des jeunes ruraux (exemple de Terres Jaunes dans 6 communes de la région de Ségou (Mali) ;
- au niveau national, la Convergence malienne contre l'accaparement des terres (CMAT) a été présentée comme une initiative à valoriser. Cette coalition nationale composée d'organisations paysannes et de la société civile accompagne les populations affectées du niveau villageois au niveau national. Elle a un rôle clé dans la transmission des informations entre ces échelons. Ses axes d'intervention sont l'appui à la mise en place de systèmes de veille, des formations parajuridiques et un plaidoyer au niveau national, notamment sur la gestion des terres de l'Office du Niger.

• Troisième séance : questionnement des rôles des partenariats dans les luttes pour l'accès et la sécurisation des terres.
A l'exemple de la CMAT, les organisations paysannes et de la société civile sont démunies quant au financement de leurs actions, à tous les niveaux. Qui est prêt à financer de réelles luttes paysannes? Il y a en effet peu de partenariats sur les problématiques foncières car ce sont des processus de changements sociaux qui prennent du temps et vont à l'encontre des résultats visibles à court terme exigés par les bailleurs. Mais des solutions existent au sein d'autres projets, à l'exemple du renforcement d'espaces de concertation pour les femmes dans un projet agroécologique (témoignage de Mariama SONKO, AJAK / "Nous sommes la solution" (Casamance, Sénégal, soutenu par New Field Foundation) ou au travers d'un projet de parcs à karité : exemple de la COFERSA (région de Sikasso, Mali) qui a permis des sensibilisations sur cette thématique.

• Quatrième et dernière séance : élaboration des recommandations pour une lutte concertée pour l'accès à la terre, la sécurisation des terres et leur gestion collective.
Les organisations paysannes de base ont un rôle important à jouer dans l'anticipation et la prévention des conflits fonciers en favorisant les concertations paysannes de base et une vision partagée sur les titres fonciers. Les débats publics visant une cohésion dans la famille et le village (solidarité + complémentarité) sont les premiers outils pour les OP. Au niveau des faîtières, les formations parajuridiques et syndicales de relais et le regroupement en coalitions sont à privilégier.

carrefour de la souveraineté alimentaire

Les participants à l'atelier élaborent leurs fiches d'expérience

► AUTONOMIE DES ORGANISATIONS PAYSANNES (OP) - Des autonomies pour conduire à l'autonomie

Cette commission était animée par Tata Ametoenyenou (Association OADEL - Togo - Partenaire GRAD-S), secondé par Isabelle Lanfranconi Lejeune, modératrice (Tourism for Help-Suisse).
Cet atelier visait à partager, s'auto-analyser et informer les autres membres du groupe de participants sur les expériences (positives ou d'échec) et l'autonomie des organisations paysannes. Suite à la collecte de fiches d'expériences des participants, les animateurs ont proposé d'exposer un cas de figure représentatif afin d'alimenter un cadre de discussion collégiale qui donnerait à tous des bases de travail en sous-groupes pour les jours suivants.

Que signifie l'autonomie d'une OP ? Quels sont les domaines prioritaires dans lesquels une OP doit être autonome ?
Un long temps d'échanges a permis de dégager les termes de base d'une définition : l'autosuffisance, l'indépendance, détenir les capacités d'action, pouvoir évoluer sans pressions, avoir la faculté d'atteindre ses objectifs et l'aptitude à se développer soi-même notamment.
Mais de quelle autonomie parle-t-on?
Les débats ont fait ressortir trois types d'autonomie essentiels : 1/ L'AUTONOMIE DANS LES FACTEURS DE PRODUCTION (avoir de la terre, son accès mais aussi les semences et la production en général), 2/ L'AUTONOMIE ORGANISATIONNELLE (la prise de décision, d'initiatives, la planification et l'exécution, l'organisation, le savoir et les savoir-faire) 3/ L'AUTONOMIE FINANCIERE (la gestion et l'aspect financier). Deux thèmes transversaux aux trois types d'autonomie ont été aussi évoqués, la notion de vision et celle de mission.
D'intéressantes questions ont ensuite fait l'objet de travaux en sous-groupes : A quel moment est venue l'idée de l'autonomie dans la vie de l'OP ? Qu'avez-vous fait pour construire cette autonomie ? Avec qui, où et comment ? Les échecs, les succès, les obstacles. Quels sont les outils les plus efficaces pour diffuser vos expériences liées à l'autonomie ?
La question de l'autonomie dans les partenariats
Notre dernière journée nous a conduits à interroger les opportunités et/ou les obstacles rencontrés dans la recherche ou la sauvegarde de l'autonomie dans le cadre des partenariats, notamment extérieurs.
Des pistes aussi diverses que pertinentes ont été soulevées : dans son fonctionnement, le partenariat doit être basé sur la sincérité, l'amitié et la solidarité. Il est un rapport de force dans lequel les OP doivent pourvoir garder leur dignité et savoir dire non. Il est un ensemble de relations à bâtir à partir de règles établies au fur et à mesure de l'expérience. Enfin, il doit se fixer de vrais objectifs de désengagement qui peuvent mener à l'autonomie car le partenariat a toujours une fin. Ses objectifs doivent être l'accompagnement pour mettre en lien des expériences similaires, l'aide à l'OP pour développer des techniques de négociation, la diversification des partenariats, l'amélioration de la technicité (accès à la formation) et le renforcement (l'appui).

► FORMER - Un modèle d'agriculture pour l'agriculture paysanne : l'agroécologie

Cette commission était animée par Christophe Vadon (GRAD-S) et Joël Simmonet (Terres Jaunes-Mali, partenaire de Tourism for Help).
Les échanges autour du thème de la formation sur la Souveraineté Alimentaire dans les projets de développement ont abordé principalement les questions liées aux aspects du terrain.

Quel est le véritable intérêt pour le paysan africain d'adhérer aux fondements de la Souveraineté Alimentaire ?
Il s'est avéré que si nous recherchons une autonomie semencière, une autonomie pour nos intrants, nos produits phytosanitaires, et si nous souhaitons garder une terre saine à long terme, et maintenir un équilibre dans notre travail communautaire, cela ne pourra se faire qu'à travers l'agroécologie. Et pour la mettre en œuvre à plus grande échelle, il est nécessaire de former les paysannes et paysans.
Qui peut-être un formateur ?
Il nous est apparu essentiel qu'un formateur soit véritablement imprégné des principes de l'agroécologie : une union entre l'élevage, l'agriculture, l'agroforesterie, le tout en harmonie avec son environnement naturel et social.
Ce formateur doit être lui-même un bon praticien (pas forcément paysan), capable d'enseigner dans un objectif de production mais aussi d'écouter et d'apprendre lui aussi. Lors de ses déplacements sur les terrains où il exerce, il rencontre des paysans avec des savoirs et de réelles connaissances locales qu'il doit respecter et valoriser. Il se devra d'être aussi un bon expérimentateur qui va sur les sites pour démontrer, essayer, échouer, recommencer et chercher.
Les paysans africains sont-ils fermés aux changements ?
Comment peuvent-ils l'être alors que depuis toujours l'échange est à la base de leurs nombreux déplacements, visites, réunions de familles, et que dans plusieurs langues africaines 'apprendre' signifie aussi souvent 's'exercer', 's'entrainer', 'essayer', 'commencer "à faire"' et évoque surtout l'idée qu'en apprenant on se transforme surtout soi-même!
Adopter l'agroécologie, est-ce prendre un risque ?
Cette question est née d'un débat central lors de cet atelier. Dans certaines régions, une récolte offre aux plus démunis un moyen de subsistance pour une durée de 8 mois, ce qui les oblige à vendre ou consommer leurs semences pour les 4 mois restants. Des paysans dans une telle situation de précarité peuvent-ils de permettre de changer de pratiques agricoles pour adopter celles de l'agro-écologie? Peuvent-ils prendre un risque reposant sur une incertitude? La question n'a pas été complètement résolue mais les expériences montrent qu'un accompagnement adapté sur le moyen terme peut obtenir des résultats. Cela peut se faire au cours de travaux expérimentaux de champs collectifs, la réhabilitation des terres, l'accompagnement et le soutien d'exploitations familiales "modèle" dans les villages, ou encore la formation des jeunes dans la ferme école.
Et les partenaires de la coopération internationale dans tout cela ?
Soit on s'adapte à leurs exigences : création de groupements, division de la communauté, exigence de leur propre calendrier de visites, aménagement du travail en conséquence, résultats plus conformes à leurs attentes qu'au véritable progrès sur le terrain, leurs vœux d'imposer des formations en salles ou des formations initiales ; soit les partenaires laissent les paysans concevoir, créer leurs propres formations, les appuient pour les réaliser, et financent des voyages et des échanges pour qu'ils progressent. Ces mêmes partenaires doivent intervenir directement pour valoriser l'agroécologie (en favorisant par exemple la communication sur celle-ci par la radio ou la télévision) car selon nous ce type d'agriculture est notre véritable avenir. Il faut de même que nos partenaires fassent pression ou collaborent avec nos gouvernements pour que des politiques agricoles fortes et durables soutiennent notre milieu paysan.

“Nous sommes la solution”, une campagne qui célèbre l’agriculture familiale africaine

L’échec des nouvelles politiques agricoles adoptées dans les années 80 n’a pas entraîné des ruptures stratégiques. Les pays africains font face à de nouvelles offres de politiques agricoles, mais elles s’inscrivent dans les mêmes logiques, pour des conséquences identiques : désintégration des systèmes de production, de la biodiversité, installation d’une dépendance des cultivateurs sur les multinationales de semences, etc.

Entre 2006 et 2009, les plateformes d’agriculteurs Africains se sont concertées en développant des stratégies pour résister à ces politiques, principalement celle de l’Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA) (*voir encadré* : Q*u’est-ce que l’*AGRA ?), et ont proposé des mécanismes alternatifs pour promouvoir la souveraineté alimentaire sur le continent. La campagne “Nous Sommes la Solution ! Célébrons l’Agriculture familiale africaine” est née de cette mobilisation. Elle fait partie de l’initiative africaine Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA - Alliance for Food Sovereignty in Africa).

Initialement portée par 12 leaders d’Associations[1] de femmes rurales lors de son lancement en 2011, Nous Sommes la Solution (NSS) implique aujourd’hui leurs associations d’appartenance et des centaines d’autres organisations pour environ 159 000 personnes au Ghana, au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et au Sénégal[2]. Selon les pays, une coalition ou une plateforme est mise en place, réunissant divers et multiples acteurs pour la souveraineté alimentaire.

Avec l’appui de Fahamu Africa (*www.fahamu.org/was*) les 12 leaders se rencontrent une fois par an pour renforcer leurs compétences, échanger des expériences de plaidoyer mais aussi et surtout pour maintenir la dynamique du réseau de femmes rurales.

Constitué de transformatrices de produits agricoles et forestiers, de paysannes et d’agronomes, NSS s’est ouvert aux pastorales et s’intéressent aussi aux questions foncières et climatiques. Son combat pour la souveraineté alimentaire à travers des pratiques agroécologiques a pris une telle ampleur que les membres ont participé à quelques consultations sur l’alimentation ou l’agriculture familiale au niveau local ou national. ■

Par Famara Diédhiou,
Chargé de programme à Fahamu Africa
(www.fahamu.org)

1. FENOP *et* RESACIFROAT *au Burkina Faso* ; RUWFAG *au Ghana* ; AGACFEM *et* AGUISSA *en Guinée* ; AMASSA, AOPP *et* CAFO *au Mali* ; AJAC *et* UGPM *au Sénégal*.
2. *Rapport d’évaluation interne* NSS_2014_*Fahamu*

Stand de la délégation de productrices impliquées dans la campagne “Nous sommes la solution”

Qu’est-ce que l’AGRA ?

Les fondations Gates et Rockefeller investissent des milliards de dollars pour inonder l’Afrique de semences hybrides, d’engrais et de pesticides, au nom d’une Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) dont les organisations paysannes africaines ne veulent pas.

[...] Pour intégrer au marché mondial 180 millions de petits paysans africains, un conglomérat complexe d’intérêts financiers et institutionnels, réunis en une Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), promeut à coups de milliards de dollars une agriculture hig-tech. Ils préconisent un accès généralisé des paysans à des semences hybrides à haut rendement, ainsi qu’aux engrais et aux pesticides dont ce type de semences à impérativement besoin. Derrière les fondations Gates et Rockefeller, qui mènent cette “révolution” tambour battant en déferlant notamment sur tous les centres de recherche agricole du continent, on trouve également des institutions financières comme la Banque mondiale, ainsi que tous les grands noms de l’agrobusiness tels que Syngenta, DuPont Pioneer Hi-Bred ou Monsanto, dont plusieurs anciens collaborateurs figurent au sein du Conseil d’administration de l’AGRA. [...]

Les partisans de la “révolution” verte la désignent comme une stratégie de lutte contre la faim, rassemblant dans les pays en développement la recherche scientifique internationale et les variétés de plantes cultivées soi-disant améliorées largement disséminées dans le monde. Mais ces variétés n’ont produit les résultats attendus de "hauts rendements" que s’il y avait de l’irrigation, de la mécanisation et de grosses quantités d’engrais chimiques (le seul moyen pour que ça fonctionne) et de pesticides.

La conséquence a en effet été une augmentation des rendements pour des cultures spécifiques et dans des pays bien précis, au moins sur leurs terres irriguées, fertiles et plates. Par exemple, pendant ce programme, l’Inde a multiplié par dix sa production de blé et par trois sa production de riz.

Mais derrière les rendements accrus, il y avait un énorme prix à payer, en termes économiques, agricoles et sociaux. L’utilisation de grosses quantités d’eau, d’engrais et de pesticides chimiques ont appauvri les sols, les laissant moins fertiles et gravement pollués. La biodiversité locale a été considérablement réduite, rendant les agriculteurs dépendants des fabricants de pesticides et des fournisseurs de semences extérieurs. Les profonds changements culturels et sociaux provoqués par la révolution verte ont entraîné un exode rural massif et avec lui, une perte des savoirs et des savoir-faire traditionnels. Pour la majorité des agriculteurs, les profits des débuts se sont bientôt transformés en dettes et nombre d’entre eux, dans l’incapacité d’y faire face, se sont donné la mort.

D’après www.swissaid.ch/fr/node/662 et www.grain.org/fr/article/entries/137-une-nouvelle-revolution-verte-pour-l-afrique

Témoignage de Mariam Sonko, productrice de Casamance et coordinatrice nationale de la campagne *“Nous sommes la solution”*.

La campagne “Nous sommes la solution” est née en réaction à l’arrivée en Afrique de l’Ouest de l’AGRA, l’Alliance pour une Nouvelle Révolution Verte en Afrique. Les femmes ne sont pas, elles seules, la solution, les agriculteurs sont aussi la solution. Les multinationales amènent leurs semences et intrants pour les remettre aux producteurs pour qu’ils les utilisent dans leurs productions. Si les agriculteurs sont conscients des enjeux, des méfaits de ces produits nous pourrons dire non à ce qu’on nous apporte. Il est temps que les gens sachent que ce n’est pas de l’argent qui va nous enrichir mais nous tuer. Nous sommes en train de les sensibiliser aux enjeux et aux problèmes que ces multinationales veulent nous imposer. C’est une autre forme de colonisation qui est en route. Nous, en tant que productrices et producteurs, on dit qu’on est pauvre, tout ce qu’on nous amène, on le consomme. Mais il est temps que l’on soit conscient de ce qui est en train de se passer. Nous sommes condamnés peut-être mais nous n’avons pas le droit de condamner les générations futures.

La résistance des Faucheurs Volontaires contre les OGM

Les discussions au cours de la foire ont été enrichies par le témoignage de plusieurs “Faucheurs Volontaires” venus de France. Par ses actions, ce mouvement non violent permet de rendre public le débat sur les OGM dans l’agriculture et l’alimentation. Aujourd’hui, 80% des consommateurs refusent de consommer des OGM.

Témoignages des Faucheurs Volontaires participant à la foire

TIRPAA, un traité international pour les sélectionneurs qui concerne les paysannes et paysans et leurs semences

Si, en tant que paysanne ou paysan on entend qu'il existe un Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation, on peut penser qu'il ne nous concerne pas. Mais si l'on comprend qu'il s'agit d'un traité qui touche aux plantes que nous cultivons pour l'alimentation, un traité sur les semences paysannes, on comprend qu'il nous concerne. On peut s'en servir pour construire un rapport négocié avec les sélectionneurs, défendre nos droits et réclamer le soutien des gouvernements pour la conservation des semences paysannes dans les champs.

TIRPAA, ça veut dire quoi ?

- T pour traité : un texte, une loi supranationale négociée par nos états ;
- I pour International : 127 pays ont ratifié le traité ;
- RP pour Ressources Phytogénétiques : un mot compliqué pour dire *diversité des plantes* ;
- A : pour Agriculture ;
- A : pour Alimentation.

C'est donc la Convention intergouvernementale qui depuis 2004 réglemente l'accès et l'utilisation de la diversité des plantes cultivées.

Comment est né le Traité ?

Dans les années 60, les premières révolutions vertes ont été mises en place pour promouvoir l'agriculture intensive. Les généticiens et sélectionneurs se sont focalisés sur la création dans les stations de recherche de variétés dites à hauts rendements. Mais peu à peu, pour sélectionner des résistances à certaines maladies ou certains caractères de tolérance, ils ont dû avoir recours aux caractères qui n'existaient que dans les variétés paysannes ou dans les espèces de plantes non cultivées. C'est ainsi que dans les années 70, des équipes de généticiens soutenus par la FAO ont procédé à d'importantes collectes de variétés locales paysannes un peu partout dans le monde. Stockées dans des frigidaires à 4°C, ces collections de graines constituent les banques de gènes. C'est ainsi que la variété paysanne collectée au sein de telle ou telle communauté, comme par exemple le mil Toronio venant du pays Dogon, va être renommée dans la banque de gène sous un numéro de code. L'origine paysanne disparaît pour devenir un numéro pour les sélectionneurs.

Ces collections deviennent alors le patrimoine commun de l'humanité. Personne n'a de droit dessus, mais tout le monde peut les utiliser. Au départ des discussions du Traité qui ont pris plus de 20 ans, la question était simplement d'organiser la collecte de toutes les variétés paysannes, leur caractérisation (résistances, tolérances…) et leur conservation dans les banques de gènes.

Mais, dans un même temps, dans les années 80, on voit se renforcer les droits de propriété intellectuelle sur les plantes et les brevets sur le vivant. Ainsi les variétés sélectionnées commencent à devenir la propriété exclusive de certains sélectionneurs ou entreprises.

Lors des négociations de la Convention sur la Diversité Génétique, la CDB, ratifiée en 1992, les pays du Sud ont commencé à s'opposer aux pays du Nord. "*Vous ne pouvez pas venir prendre nos ressources dans nos champs gratuitement et en faire des biens marchands*". Les pays du Sud soutiennent que l'accès aux ressources ne peut avoir lieu que s'il y a un accord sur le partage des bénéfices tirés de l'utilisation de ces ressources. Il a donc été décidé que les "ressources phytogénétiques" que contiennent les semences paysannes, ne soient plus un bien commun de l'humanité mais passent sous la souveraineté des états.

Mais cette limitation de l'accès aux ressources génétiques paraît excessive aux entreprises de sélection de plantes cultivées. La proposition est alors de créer auprès de la FAO un système multilatéral spécifique pour faciliter l'accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tout en proposant un mécanisme hors CDB pour le partage des avantages, ce qui va donner naissance à un traité spécial : le TIRPAA.

Certains articles (le 5, le 6 et le 9), issus de négociations avec la société civile notamment, font obligation aux gouvernement de mettre en œuvre des politiques favorables à l'utilisation durable de la biodiversité entretenue par les communautés et de reconnaître et protéger les droits des agriculteurs à conserver utiliser, échanger et vendre leurs semences de ferme. En outre l'article 9.2 c) du Traité stipule dans les droits des agriculteurs celui de "*participer à la prise de décisions, au niveau national, sur les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.*"

L'aspect positif est que le Traité demande aux Etats de reconnaître des droits aux agriculteurs, mais d'un autre côté, on se retrouve dans un piège car comment accepter le partage des avantages et des bénéfices sans accepter que les semences paysannes deviennent une marchandise ? ■

Anne Berson et Bob Brac de la Perrière, BEDE

Des ateliers d'information sur le Tirpaa et les recommandations pour les semences paysannes et les droits des agriculteurs portées jusqu'à Dakar

D'après le compte rendu des ateliers rédigé par Coumbaly Diaw et Mamadou Danfakha d'Acra-Css

En marge de la foire, le 14 mars 2014 à Djimini, l'ACRA-CCS et l'ASPSP, dans le cadre du projet *"Droit à la sécurité alimentaire via un processus participatif de renforcement des réseaux paysans axé sur la valorisation du patrimoine semencier local"* ont organisé une session de formation pour le renforcement des capacités des membres du Comité Ouest Africain pour les Semences Paysannes (COASP) sur le TIRPAA et particulièrement les articles 5, 6 et 9 relatifs à l'utilisation durable des semences et aux droits des agriculteurs. Cette séance, animée par le professeur Pape Meissa Dieng de l'Université de Saint Louis et Bob Brac de BEDE, a permis aux responsables des organisations de producteurs de la sous région d'avoir plus d'éléments et d'outils pour leur plaidoyer pour défendre leurs droits. Cette formation a été une occasion pour les membres du comité d'échanger et de s'informer mutuellement sur les questions liées à une bonne mise en œuvre de l'agro biodiversité au niveau de leurs pays respectifs.

L'ATELIER DE FORMATION À DJIMINI AVAIT POUR OBJECTIF DE :

- Informer et sensibiliser les membres du Comité Ouest Africain pour les Semences Paysannes (COASP) sur le TIRPAA (articles 5, 6 et 9) ;
- Echanger sur la situation de mise en place du TIRPAA au Sénégal et, dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ;
- Elaborer le plan stratégique du COASP ;
- Faire ressortir les problématiques et les possibilités liées à la mise en place d'un système de gestion de semences locales et diversifiées, basé sur l'innovation participative.

C'est avec ces acquis que certains membres du COASP ont participé les 16 et 17 mars, à Dakar, à l'atelier d'échanges multi-acteurs sur *l'"Utilisation durable des semences paysannes et droits des agriculteurs dans le cadre du Traité International sur les Ressources Phyto-génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA)"* organisé par l'ACRA-CSS et l'ASPSP à travers les projets "Droit à la sécurité alimentaire" et "SOLIBAM" (Strategies for Organic and Low Input Breeding and Management - www.solibam.eu). Réunissant agriculteurs, chercheurs, services étatiques, ONG, cet atelier a permis d'informer et de sensibiliser les autorités locales et les chercheurs sur les droits des producteurs de semences paysannes dans la mise en œuvre du Traité International des Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA).

Les conclusions de la dernière session de l'Organe Directeur du TIRPAA en Oman en 2013 sur la mise en place de l'article 6 sur l'utilisation durable des ressources phyto-génétiques et ses liens avec l'article 9 sur les droits des agriculteurs et l'article 5 sur la conservation ont été présentées.

Les participants ont pu échanger sur la situation de mise en place du TIRPAA au Sénégal et dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Avec l'expérience du projet SOLIBAM, le contexte européen concernant des projets de sélection participative en agriculture biologique et les problématiques réglementaires liées a été présenté.

Les échanges ont également fait ressortir les problématiques et les possibilités liées à la mise en place d'un système de gestion de semences locales et diversifiées, basé sur l'innovation participative. Une des finalités a été d'élaborer un document d'information destiné au secrétariat du TIRPAA.

Cet espace a enfin permis à la FAO et l'IPAR d'organiser spécialement la 2e édition de Fenêtre sur l'agriculture : "Pratiques agro-écologiques et semences durables", où les recommandations de la foire et les suivantes ont été exposées aux chercheurs, ONG et représentants des institutions sénégalaises et de la FAO présents :

Considérant les menaces qui pèsent sur la biodiversité cultivée et l'autonomie semencière en agriculture paysanne ;
sachant que le TIRPAA fait obligation aux gouvernements de mettre en œuvre des politiques favorables à l'utilisation durable de ces ressources, de reconnaître et de protéger les droits des agriculteurs à conserver utiliser, échanger et vendre leurs semences de ferme ;
reconnaissant le professionnalisme des paysans dans divers systèmes agricoles ; et reconnaissant la richesse de leurs savoirs et pratiques une nouvelle fois démontrée lors de la 4e édition de la foire des semences paysannes à Djimini ;
et prenant en compte les riches échanges et débats entre chercheurs, scientifiques, juristes et paysans qui ont eu lieu au cours du présent atelier,

Nous invitons

• Le Secrétariat général du TIRPAA à Rome à :
1. prendre contact avec le COASP et les OP pour mieux partager l'information dans une démarche inclusive ;
2. donner toutes les informations utiles aux OP pour une participation libre et consciente à la mise en œuvre du TIRPAA ;
3. associer les paysans lors des grandes rencontres, avec une représentativité crédible ;
4. changer les terminologies : Ressources Phyto Génétiques, matériel génétique ;
5. mettre en place des actions de recherche participative collaborative excluant toute forme de propriété intellectuelle et répondant aux demandes des paysans et les impliquer à tous les niveaux ;

• Le point focal national du TIRPAA au Sénégal et dans la sous région (gouvernement) à :
1. redynamiser les points focaux et le comité national du TIRPAA ;
2. organiser des rencontres périodiques pour informer le COASP et les OP sur l'évolution du TIRPAA ;
3. associer les paysans dans le processus de décision et de mise en œuvre des actes relatifs à l'agriculture ;
4. appuyer les initiatives des réseaux d'organisation de productrices et de producteurs des semences paysannes de variétés locales et les activités de valorisation en mettant l'accent sur leur autonomie technique et de décisions ;
5. prendre en compte les articles 5, 6 et 9 du traité dans les législations et les politiques nationales ;
6. impliquer les représentants des organisations de producteurs dans le comité national des ressources génétiques pour l'application concrètes de l'article 9.2 c) appuyant les droits des agriculteurs de participer à la prise de décision au niveau national sur la gestion relative à la conservation et à l'utilisation durable des Ressources Génétiques ;
7. aider à diffuser l'information sur le traité auprès des producteurs de semences paysannes dans les langues nationales ;
8. associer les paysans dans la définition des thèmes de recherche ;
9. augmenter le financement public de la recherche en agroécologie, en agriculture paysanne, en agriculture familiale et pour les semences locales ;
10. ouvrir un débat public sur les risques liés aux OGM vis à vis de la conservation des variétés locales ;
11. inviter la FAO à soutenir l'ASPSP, le COASP et les initiatives similaires dans leurs efforts de conservation et d'amélioration de la biodiversité.

• Les Organisations Paysannes et Organisations de la Société Civile à :
1. développer des réseaux pour mieux défendre leurs intérêts vis-à-vis des autres acteurs ;
2. demander à la communauté des partenaires des organisations paysannes de prendre en compte l'articulation nécessaire de la conservation de la diversité des variétés locales sur les principes de la souveraineté alimentaire. Ces principes devront être mis en œuvre concrètement à chaque réunion, atelier, conférence, par l'utilisation des produits des variétés paysannes localement transformées ;
3. aller vers l'information et ne pas être attentiste.

ÉCHANGES AUTOUR DES POTAGÈRES

Graines et production de graines

Si l'on a pu constater cette année encore une diversité foisonnante de céréales et de racines sur les stands de la foire, en revanche, côté potagères, il n'y avait pas grand chose. Deux producteurs, Biau Germe et Germinance, membres du Réseau Semences Paysannes français et un grainetier, Grelin, avaient offert une centaine de variétés et d'espèces pour un total d'environ 3 kg de semences potagères, choisies parmi les plus amatrices de chaleur. S'y ajoutaient quelques fantaisies, histoire de nourrir la curiosité des jardiniers locaux qui comme partout rêvent d'innovations, et des fleurs qui ont été très appréciées.

Des semences potagères variées et reproductibles : une urgence

Actuellement, en Afrique de l'Ouest, les grainetiers locaux offrent principalement des hybrides pas spécialement adaptés aux conditions de culture des maraîchers et cultivateurs de jardins familiaux.
En outre, ces semences, pas toujours bien stockées, souvent vendues sans date ni détails, s'avèrent d'une qualité très inégale, pour un prix très élevé. Or, au fil des conversations, il est apparu que l'entretien d'un jardin familial est pour beaucoup vital, les récoltes céréalières ne suffisant que trop rarement à boucler l'année.
Les potagères qui aujourd'hui se vendent bien au marché, y compris à la campagne, correspondent à un changement récent des habitudes culinaires, probablement lié à l'urbanisation. Naguère encore, le paysan ne goûtait guère la salade, il préférait les plats bien cuits. Aujourd'hui au Sénégal, arrivent en tête des ventes du maraicher tomates, salades et le chou, l'oignon, la carotte et le navet indispensables au fameux Tieb'dien national. Mais c'est récent et il n'y a pas de tradition de production de ces semences potagères. En outre, la distribution d'hybrides décourage ceux qui souhaitent se lancer. Carottes, navet et chou posent un autre problème: même si l'on en distribue ici et là des variétés reproductibles, en produire de la graine requiert à la fois beaucoup d'arrosage et une culture spécifique de plusieurs dizaines de sujets pour entretenir une variété.
Cependant, les formations à la culture de semences d'oignons initiées depuis deux ans par les paysans et leurs brillants résultats montrent que les choses sont en train de changer. Les paysans d'Afrique de l'Ouest sont décidés à créer une nouvelle filière vivrière, reste à trouver le moyen de faire circuler les informations avec des graines de qualité.

Visite du gouverneur de la région de Kolda

Propager les savoirs avec les semences

Première urgence, documenter les échanges. Cette année, Bede a fourni un modèle de petit sachet (jusqu'à 100 g) réalisable à partir d'un bout de papier rectangulaire. Je l'avais trouvé dans la corbeille à graines de la Ferme du Sens de Villeneuve d'Ascq (Nord), avec une étiquette "Servez-vous !". Il nous a paru intéressant à propager sur un continent où faute de mieux, les graines voyagent le plus souvent - et meurent prématurément- dans un bout de sac en plastique.
Faire fabriquer des origamis à des paysans était un peu un pari, mais voilà que les adultes, manifestement les moins versés dans le loisir créatif, s'en sont beaucoup mieux sortis que les élèves de l'école avec lesquels nous avons fabriqué une première série pour partager les semences apportées de France. Résultat : quelques 2500 sachets pliés sont partis dans toute l'Afrique de l'Ouest, où nous espérons qu'ils feront beaucoup de petits!
Qui dit sachet dit nom -d'espèce et de variété-, origine, mais aussi caractéristiques. À voir l'effervescence de l'assistance le premier matin lors de la présentation des mils par les délégations, on s'attendait à une vraie folie. Et effectivement, c'est parti dans tous les sens, comme un champ de mil après la première grosse pluie! Faut-il semer en début ou en fin de période de pluie... quel est le délai semis-récolte, est-ce que c'est bon, est-ce que ça produit beaucoup... comment récolter la semence, où la conserver, combien de temps... bref, certains sachets sont repartis écrits recto-verso vers de nouvelles aventures. Nous avions ouvert les échanges de semences en annonçant que cette année lancerait un réseau de cultivateurs échangeurs de potagères ; rendez-vous sur les sites de l'ASPSP et de BEDE pour le compte-rendu des essais en cours. ■

Patricia Baldé

comment fabriquer les sachets pliés

1. On part d'un rectangle.
2. Plier le bas à angle droit.
3. Replier l'angle du bas sur le pli du 1er angle. Il reste un rectangle en haut.
4. Plier les angles du rectangle à angle droit, au ras du bord du triangle, sans déborder dessus.
5. Écrire le nom de la variété, date de récolte et de fin de conservation. Origine. Au dos du sachet : période de semis conseillée, délai semis-récolte ; qualités particulières.
6. Introduire les graines dans le triangle intérieur. Attention, ne le remplissez qu'aux 2/3.
7. Replier le trapèze dans le triangle extérieur, bien lisser. C'est fermé.

Participantes pliant des sachets

Deux conseils pour que les sachets ferment parfaitement : ne pas les remplir à plus des 2/3 et bien ajuster les plis.

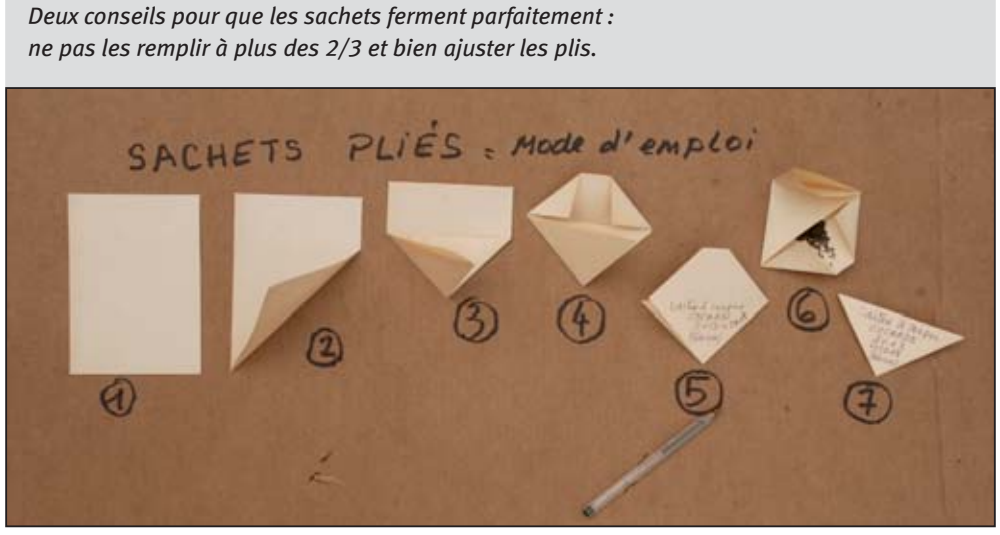

Les recommandations

• Chaque semence échangée doit être répertoriée dans un carnet d'échange que l'ASPSP fera ensuite circuler à l'ensemble des participants sur une liste de mails.
• Le producteur ou la productrice qui prend de la semence doit s'engager à faire un retour d'information sur les résultats qu'il/elle aura obtenus.
• Le suivi des producteurs revient à l'organisation avec laquelle il a été invité à participer et chacun dans son pays s'organise pour compiler les résultats du suivi.
- Pour aider à cela, une fiche de suivi simple commune à tous sera envoyée.
- Il a été suggéré de faire des photos pour appuyer le retour d'expérience.
• Un bilan sera alors fait à la prochaine foire ouest-africaine, mais avant cela des informations pourront circuler par mail.

Recommandations pour un suivi et un retour sur les échanges de semences

Que deviennent les semences échangées, quels sont les résultats, réussites ou échecs ? Comment organiser le suivi de ces échanges ? Ce sont ces questions auxquelles les participants à la 4e édition de la Foire ont réfléchi afin d'organiser le retour d'expériences.
Pendant les deux jours de foire, les participants ont pu découvrir la diversité de variétés présentes sur les stands organisés par pays. Chacun a pu repérer les variétés qui l'intéressaient pour la bourse d'échanges de semences qui a eu lieu le troisième jour.
Plus de 500 échanges de semences se sont produits entre plus de 150 participants de 48 organisations de 8 pays différents.
Les précédentes expériences ont montré les difficultés de suivi et de retour sur les échanges. Pourtant les expériences pratiques que les uns et les autres auront pu mener avec les semences échangées, les résultats obtenus, échecs comme réussites sont très importants pour renforcer les réseaux de semences paysannes.
Ainsi, en amont de la foire, le comité scientifique de l'ASPSP avait émis des propositions pour organiser les échanges de semences spécifiant que la quantité de semences devait se diviser en trois parts pour les échanges : une pour les individuels, une pour les organisations et une pour le COASP. Chacun devait s'engager à faire un retour sur les semences échangées.
Ces propositions ont ensuite été discutées lors d'un atelier pour que les participants fassent des propositions sur le suivi des échanges et, à l'issue d'un temps de discussion en grand groupe puis par pays, différentes recommandations ont été adoptées.
La question du coût d'animation et de suivi a été soulevée, surtout pour les petites organisations qui n'ont pas toujours les moyens techniques et humains. Cependant il a été affirmé par l'ensemble du groupe que le travail relève de l'engagement de chacun pour défendre les variétés locales et promouvoir les semences paysannes. ■

CONSOMMER LOCAL

Les produits locaux au menu de la foire

Préparation de la bouillie de mil pour le petit déjeuner

Comme lors des précédentes éditions, les plats consommés à la foire ont été préparés par les femmes du Gie Tessito de Djimini, équipe largement renforcée par d'autres femmes membres de l'ASPSP. L'équipe orchestrée par Fatou Diallo, présidente du Gie Tessito, et Francisca Diouf, animatrice à l'ASPSP, a offert des plats à base de céréales locales achetées auprès des membres de l'ASPSP : mil, riz, fonio.

Les condiments étaient également locaux ou venus d'autre pays de la région: pâte d'arachide, échalote et beurre de karité du Mali, huile de palme de Casamance. Le cube industriel était banni pour redonner sa place au traditionnel sumbala, bien meilleur pour la santé. Des jus ont été préparés à base de bissap, gingembre et ditar, fruit des forêts casamançaises.

Pour souhaiter bienvenue à leurs invités étrangers, les femmes du GIE Tessito ont offert le premier dîner, un couscous à base de maïs qu'elles ont cultivé collectivement.

En guise d'assiette et de bol, chaque participant a reçu une calebasse gravée à l'effigie des mils. Il a ensuite pu la rapporter chez lui en souvenir de sa participation mais aussi comme un outil pour sensibiliser son entourage à consommer les produits locaux, choix à privilégier à la fois pour la santé, l'économie rurale mais également pour l'environnement. ■

Déjeuner dans la calebasse

DÉMONSTRATION ET DÉGUSTATION DE PLATS INDIENS VALORISANT LE MIL ET LA DIVERSITÉ DES MILLETS

Epicés, végétariens (sans viande ni poisson), les plats préparés par les participantes et participants venus de l'Inde ont chaque jour étonné par leur qualité et leur goût.

Tout au long de la rencontre, les cuisinières et cuisiniers du Café Ethnic ont préparé des plats à base de différents types et variétés de millets cultivés en Inde. Le Café Ethnic, installé à Zaheerabad (au centre de l'Inde, dans le district de Medak), s'est donné comme défi de valoriser la diversité des millets dans la cuisine et de démontrer aux consommateurs en quoi ces céréales ont un fort intérêt nutritionnel.

Les participantes et participants de la foire ont pu participer aux préparations de différents plats et à leurs dégustations : le "Korra kichidi", à base de Kichidi de millet des oiseaux, le "Jonna rotte", un pain de sorgho, le "Sajja rotte", un pain de mil à chandelle, et deux plats sucrés: le "Koraa payasam" à base de millet des oiseaux et le "Jonna laddu", qui sont des boulettes de sorgho.

En dehors du riz et du blé, ils nous ont montré à quel point il était possible de préparer des plats élaborés à base de millets divers et variés. ■

Plats indiens à base de millet

Chapalo, Dolo, Choucoutou, à chaque région sa bière à base de sorgho

Il existe un peu partout dans la région ouest-africaine une tradition de bière locale à base de sorgho. Celle-ci est plus ou moins marquée selon la présence ou non d'une communauté animiste ou chrétienne.

Des variétés de sorgho sont spécialement sélectionnées et cultivées par les communautés pour la fabrication de la bière.

A Djimini aussi, à l'occasion de la foire, une petite brasserie a fabriqué de la bière à base de sorgho. Elisa Dembélé, d'origine bwa du Mali, est venu brasser plusieurs litres de bière. La germination, le séchage et la mouture avaient également été faites préalablement au Mali. La cuisson et l'assemblage des éléments se sont faits sur place dans un four construit à cet effet.

Les amateurs ont ainsi pu déguster la bière de sorgho dans une calebasse comme c'est la tradition, sans bien sûr oublier la part des ancêtres.

Préparation de la bière de sorgho

Une nouveauté pour préparer le maïs : les tortillas de maïs "nixtamalisé"

Le dernier jour, James Forest, assisté de Adji Fall, a préparé des tortillas de maïs "nixtamalisé". Il avait apporté dans ses bagages une petite machine pour préparer les tortillas, galettes à base de farine de maïs très consommées en Amérique latine. Ce terme mexicain "nixtamal" définit une méthode de préparation du grain de maïs qui consiste à le cuire dans de l'eau en y ajoutant une faible quantité de chaux (1% du poids total de l'eau + maïs). Cette méthode permet la prévention de la carence en vitamine B3 Niacine ou PP "Préventive Pellagre". Elle améliore nettement la quantité de calcium assimilable, ainsi que celle des principaux minéraux comme le fer, et des vitamines, sauf la vitamine E, plus importante dans le sorgho.

Fabrication de tortillas de maïs

Ces tortillas furent très appréciées par les participants et la demande en matériel nécessaire à leur préparation, apporté par James dans ses bagages, a été souvent formulée. L'hiver dernier au Burkina, Maurice Oudet a animé une formation pour la diffusion de cette méthode *(www.abcburkina.net/fr/nos-dossiers/vu-au-sud-vu-du-sud)*.

On peut aussi ajouter, comme au Mexique, une cuillerée à soupe de cendres de bois par épi de maïs à l'eau de cuisson et aplatir les galettes avec une bouteille.

Le pain du désert

Khaled, venu du Niger, a fait des démonstrations de préparation de pain "du désert". La cuisson à même le sable a impressionné les participants et visiteurs qui ont pu ensuite déguster ce pain largement consommé par les communautés nomades.

Khaled qui cuit le pain dans le sable

ECHANGE, FORMATION SUR LA PANIFICATION DES CÉRÉALES LOCALES AVEC

Des céréales locales et du levain naturel

Le pain, aliment symbolique devenu universel, a aussi séduit l'imaginaire ets le palais des populations africaines, mais à quel prix ! Un produit de luxe colonial, devenu en un demi siècle l'un des aliments les plus consommés quotidiennement. Notons aussi que des sociétés françaises détiennent de grosses parts du marché des ventes de farine de blé dans toute l'Afrique. Mais la hausse du prix des farines de blé étant constante, elle soulève l'inquiétude de plus en plus de boulangers et de consommateurs. La solution de panifier les céréales locales comme le mil représente une alternative très intéressante qui devrait permettre aux boulangers, très souvent paysans, d'écouler leurs propres productions, et surtout d'enrichir un pain trop blanc de qualité diététiquement néfaste pour la santé. L'ajout du mil en fait un aliment nettement plus complet.

James Forest et moi-même, Michel Cires, boulangers en France et membres du Réseau Semences Paysannes, avons été invités par l'ASPSP et BEDE pour partager notre expérience dans la recherche de techniques de panification permettant une meilleure incorporation, notamment du mil local. Cela fait maintenant 5 ans que, avec l'ONG Solidarité, nous sommes dans des expérimentations qui évoluent par l'échange et le partage avec les boulangers locaux. Leur savoir-faire imprégné de techniques adaptées à leurs moyens a déterminé les ajustements apportés aux diverses recettes et, au fil des ateliers consécutifs, nous pouvons confirmer une nette avancée qualitative.

Un atelier de panification a eu lieu pendant 4 jours avant la foire au fournil de la ferme de Biolopin à Djimini. Il a réuni une quinzaine de boulangers et boulangères des régions de Kaolack, Koungheul, Koussanar et Kolda. Omar Niang et Moussa Gueye, deux boulangers de la région de Thiès formés à ces techniques lors de précédents ateliers avec Solidarité, nous ont rejoints et ont assuré la traduction et la cohésion du groupe. Les autres n'avaient jamais panifié leurs céréales et la valeur que l'on redonnait au mil et aux autres produits locaux les a beaucoup marqués. Le blé n'était plus qu'un support, et leurs céréales locales entraient désormais dans le pain. L'excitation était réellement présente. Tous étaient très motivés, même si délaisser la levure pour l'utilisation d'un levain réalisé à base de farine de mil, de blé, et "d'igname", cette dernière désignée en peul "Capé Bolanda", pouvait être déconcertant. De même que de savoir qu'on pouvait utiliser mil, maïs, sorgho, arachide, manioc, patate douce, graines de sésame dans le pain.

Pain au sésame

Recette type du pain de mil et de maïs à 30% pour 10 kg de pâte

Ingrédients

• Pain de mil ou de maïs
Farine de blé : 3,4 kg
Farine de mil : 1,6 kg
Sel : 100 gr
Levain (pâte mère) : 1,6 kg (blé, mil)
Eau : 3,3 l
(Variante avec arachides : remplacer 400 gr de farine de mil par de la poudre d'arachide.)

Procédé

Sans autolyse* : Mélanger farine de blé, farine de mil, sel, pâte mère, eau. Garder 1/10ème de celle-ci pour le bassinage. Après obtention d'une pâte consistante après pétrissage à la main, couvrir, laisser reposer 8 à 10 minutes
Rajouter le 1/10e d'eau jusqu'à homogénéité et consistance ("lobe de l'oreille") puis couvrir. Laisser reposer 30 à 40 minutes. Au niveau tactile, celle-ci est prête si quand vous appuyez dessus, tout bouge autour de l'appui. Peser, bouler, laisser reposer 10 mn à ¼ d'heure, façonner, puis laissez reposer de nouveau (apprêt) avant d'enfourner. Temps, voir consistance, mais par ces chaleurs tout va très vite.
Avec autolyse : Mélanger farine de blé + farine de mil avec de l'eau de coulage (3 litres), laisser reposer 1 heure. Faire le mélange des autres ingrédients, sel et levain, et procéder comme ci-dessus depuis la pesée jusqu'à l'enfournement.
** L'autolyse se produit quand on met la farine avec de l'eau à reposer. Ce n'est qu'après qu'on ajoute du levain et plus d'eau.*

De petites productions au début à coup de 10 kg de chaque, alternant pâte de mil à 30%, de maïs à 30%, puis mil/arachide, maïs/arachide, mil/sésame. 30% d'incorporation de farine de céréales locales fut le pourcentage de référence très bien maitrisé.

Les premières fournées étaient plutôt ratées car le four, réalisé 10 jours avant notre arrivée, n'était pas assez sec et ne restituait pas la chaleur. Mais par la suite le problème s'est réglé et les pains se développaient et prenaient une belle couleur. Les cuissons, bien sûr suivies de dégustations, ont suscité de très bonnes réactions chez les apprentis, interpellés par ces goûts nouveaux qu'ils découvraient, "*barna* ! *barna lol* !", "C'*est bon*, *c'est très bon* !" Nos premiers pains ont été réalisés avec du levain et un peu de levure, suivant nos recettes des sessions de formations de 2011. Le résultat était assez bon mais nous avons ensuite fait des essais au levain seul, et là le pain était vraiment beaucoup plus beau, pas beaucoup plus gros mais avec un bel aspect, une mie à texture plus alvéolée, moins homogène, une bonne tenue de la pâte à la levée, beaucoup plus maitrisable par ces chaleurs. Les goûts de ces pains au levain ont été unanimement très appréciés Obtenir un tel pain sans levure était incroyable pour ces boulangers et pour nous c'était une belle surprise et une réussite ! Nous avons réitéré l'expérience, et laissé définitivement la levure les jours suivants, avec toujours d'excellents résultats.

Quelles proportions ?

Pain à 30%, pain à 50%, pain à 70%, pain à 100% [sans farine de blé], actuellement tout est possible ! Je réalise dans mon fournil un pain sans gluten à base de farines "non panifiables" (farine de sarrasin, riz, maïs, châtaigne) donc à 100%, pour des gens qui ne peuvent plus manger de blé. Mais une question se pose: faut-il proposer de suite un pain à 70% de mil ou commencer à 30% pour habituer le consommateur à s'approprier ces goûts et textures nouvelles ? Passer de 100% de blé à 70% de mil, c'est prendre le risque de décevoir les promesses idéalisées d'un pain local. A Djimini, nous en sommes resté à 30% pour ces raisons, mais aussi parce que nos farines, au début trop grossières, ne nous auraient pas permis d'aller très haut, techniquement parlant, en pourcentage d'incorporation…

Fabrication du pain au levain

Quelles variétés de mil ?

La question de savoir quelles variétés de mil sont ou devraient être utilisées pour la panification reste un sujet à approfondir. La farine recherchée devant être la plus fine et légère possible pour une plus profonde incorporation dans la pâte, facilitant ainsi la levée. Certains mils devraient correspondre à nos

Fabrication du pain au levain

attentes mais James et moi-même n'avons pas encore pu définir quelles variétés pouvaient être utilisées. Il faudrait pour cela effectuer un important travail de recherche sur place, des essais de moutures mêlés à des tests de panification, pour plus de précisions sur les familles botaniques à retenir. Il serait aussi bon de rechercher quel est leur intérêt nutritif, leur richesse en acides aminés essentiels, oligo-éléments, minéraux, dans le but d'avoir des arguments pour en faire la promotion alimentaire.

La formation s'est terminée le 4ème jour avec beaucoup de frustrations pour tout le monde. Ils souhaitaient tous prolonger, on leur avait mis l'eau à la bouche. Mais ce n'était pas possible, à cause d'un problème de place avec les nouveaux arrivants à la Foire. ASPSP et BEDE ont conclu la formation par une remise de diplôme, très attendu ! Nourrie par des témoignages touchants, pleins de gratitude pour tout ce qu'ils avaient reçu …

Plusieurs essais de recettes et variantes

• Pain à la banane, sans rajout d'eau, avec 1kg de banane et le reste en blé: pas assez de goût, à essayer avec plus de bananes.
• Pain au niébé (en farine puis en farine cuite): difficile à panifier avec une forte incorporation, 30%, mais très bon goût. Nous n'avons pas suffisamment exploré faute de temps.
• Pain de mil à 30% avec rajout de graines de sésame toastées avant, puis incorporées dans la pâte et sur le pourtour au façonnage (avec l'aide d'un linge humide sur lequel on roule le pâton façonné, roulé aussitôt après sur le sésame disposé sur un plat).
• Un pain aux herbes aromatiques a été essayé (ail, oignon, basilic, citronnelle) : pas assez concluant car pas assez d'herbes et la forme retenue, fougasse plate, n'était pas idéale.

DES LEVURES NATURELLES (LEVAIN)

pour un pain de qualité

Pain au levain

Après la formation, 2 boulangers de Vélingara qui avaient eu écho de cet atelier, ont stoppé leurs activités et nous ont rejoints pour partager et nous aider à assurer la fabrication de pain pour le petit déjeuner de la foire. 60 kg de pain fait quotidiennement dans des conditions extrêmes, avec des températures avoisinant 30 à 40°C et un four qui alimentait cette chaleur environnante.

Les visites de l'atelier par les participants de la foire furent alimentées par des discussions passionnées et des dégustations très appréciées. Les boulangers locaux présents ont été sollicités pour des projets à venir, des félicitations et des encouragements ! L'atelier aura suscité réflexions, espoirs, rencontres, enrichi un imaginaire sûrement. Cette voix est prometteuse, des graines ont été semées, souhaitons leur un bel avenir…

Participer à la foire de Djimini pour faire du pain, c'était entretenir des techniques, des savoir-faire, des pratiques, pour le bénéfice de ces mils "millénaires", pour la souveraineté alimentaire et bien sûr pour la richesse culturelle des échanges. A chaque atelier, des découvertes ont apporté des solutions nouvelles. Elles ont permis d'affiner les méthodes de panification et sèmeront, peut-être bien, les graines d'une boulangerie alternative militante au Sénégal et ailleurs dans la région ouest-africaine, consciente et valorisant ses produits locaux. ■

Par Michel Cires, l'Ami du Pain, boulanger membre du Réseau Semences Paysannes

Le levain

Les éléments indispensables à la réussite de cette panification spécifique sont une farine suffisamment fine voire tamisée et la pâte mère (le levain).

Le levain "Capé Bolenda" : James avait démarré un levain avec de l'igname qui, selon des recherches poussées, a un grand intérêt pour bonifier les fermentations (riche en hormones, elle est étudiée en Allemagne par un institut de recherche). Tous nos essais en panification ont découlé de cette souche (blé, igname, mil) et donné d'excellents résultats. Nous avons abandonné la levure et l'on peut confirmer que le levain joue un rôle d'agent de texture (porteur des farines non panifiables) en plus des autres avantages nutritionnels qu'il apporte, goût, arôme, conservation… Etant donné qu'il suffit juste d'eau et de farine pour le réaliser en provoquant une fermentation naturelle, il ne coûte rien. Au Sénégal, le coût de la levure est très élevé, 1500 à 2000 CFA pour 25 kg de farine. En un mois, un boulanger peut économiser au moins 45 000 CFA s'il utilise l'équivalent d'une sac de 25 kg de farine par jour. C'est le salaire mensuel d'un petit boulanger de tapalapa.

Nous savons par expérience qu'il est possible de démarrer un levain à partir de mil ou de sorgho en très peu de temps. Il suffit de mélanger de l'eau en parts égales avec de la farine de mil, de laisser fermenter une nuit, on mélange à nouveau cette première fermentation eau+farine de blé en parts égales et 3 ou 4 heures plus tard selon la température, un levain prend naissance. On peut renouveler l'opération par sécurité avant utilisation. Un jour supplémentaire, nourrir à nouveau avec un mélange eau+farine de mil et de blé en parts égales et constater visuellement les effets rapides du mil dans la conduite d'un levain, un accélérateur en quelque sorte…

TRACTION ANIMALE : ÉCHANGES TECHNIQUES AUTOUR DE LA GUINETTE

En 2011, le Réseau Guinéen pour la Traction Animale et de Développement Intégré (RGTA-DI) et l'association Sud Solaire étaient venus présenter leur travail d'élaboration d'un outil de traction animale moderne.

Cette fois-ci, Adolphe Guichard de Sud Solaire est venu présenter des prototypes de la guinette, adaptée aux bœufs de la région. Inspirée de la kassine, construite localement, ce matériel de traction animale permet de s'adapter aux conditions de culture et de réduire la pénibilité du travail.

Démonstration de la guinette et des disques billonneurs

Des démonstrations et des échanges ont eu lieu autour de ce matériel qui reste dans sa phase expérimentale. Chacun a pu faire part de ses attentes pour ajuster et voir se développer un tel outil. ■

ÉCHANGES AUTOUR DE LA PRODUCTION DE SEMENCES D'OIGNON VIOLET DE GALMI

Des échanges de techniques ont également eu lieu au jardin des femmes productrices de semences d'oignon du GIE Tessito et dans les jardins de Biolopin.

Ces deux dernières années, l'ASPSP, en collaboration avec BEDE, a organisé un cycle de formation sur la production de semences d'oignon. Cinq cessions de formation ont eu lieu avec un producteur expérimenté de l'Union régionale des coopératives agricoles de Kayes (URCAK) dans la région de Kayes, Ousmane Sinaré. Ainsi, de la pépinière à la récolte des graines, deux ans se sont écoulés avec des sessions sur le repiquage, la récolte et le stockage des bulbes mères, leur repiquage et enfin la récolte des graines. Cinq membres de l'ASPSP ont été formés en tant que producteurs et formateurs et les séances pratiques se sont déroulées avec les femmes du GIE Tessito.

Production de semences d'oignon au jardin des femmes de Tessito - Djimini

Les résultats sont prometteurs puisque des dizaines de kilos de semences ont été produits. Cependant chacun doit rester vigilant fasse à un tel engouement pour éviter que les jardins agroécologiques ne se tournent uniquement vers la production d'oignon mais conservent une diversité cultivée importante. ■

Déclaration de Djimini 2014

Lors de la 4e édition de la foire ouest-africaine des semences paysannes tenue à Djimini, au Sénégal, du 11 au 13 mars 2014, 300 participants, représentant 54 délégations du Bénin, du Burkina Faso, de la Gambie, du Niger, du Mali, du Togo, du Sénégal, de la Guinée, de l'Inde, de l'Europe et du Canada se sont réunis pour promouvoir les semences paysannes.

Accueillis par les autorités administratives locales de Vélingara (Sénégal), les participants ont analysé, découvert et retenu ce qui suit :

• Les communautés paysannes disposent d'innombrables variétés de semences adaptées pour toutes les espèces végétales de leurs systèmes agricoles et alimentaires ;
• Les semences paysannes sont des semences reproductibles. Les communautés paysannes renouvellent leurs semences à partir de leurs récoltes, selon des pratiques ancestrales ;
• Les communautés paysannes sont professionnelles dans la production, la préservation, la conservation et la multiplication des semences ;
• Les communautés paysannes développent et organisent des réseaux autogérés, dynamiques et avec un fort ancrage à la base ;
• Les communautés paysannes organisent et développent des alliances transfrontalières et transcontinentales pour partager leurs richesses, leurs savoirs et pratiques agricoles de façon autonome ;
• Ainsi, le Comité Ouest Africain de Semences Paysannes (COASP), mis en place en 2011, a établi une alliance avec l'Inde pour la promotion des systèmes agricoles basés sur les Mils.

Malgré ces richesses, ces savoirs et ces potentialités, les participants à la 4e édition de la foire ouest-africaine des semences paysannes ont le regret de constater :

• Le manque et l'insuffisance de consultation des communautés paysannes dans la définition des programmes agricoles et semenciers en particulier ;
• Le manque de consultation des communautés paysannes dans la définition des lois et règlements relatifs aux semences ou à la recherche sur les semences ;
• Que les savoirs et semences des communautés paysannes sont appropriés par la recherche sans consultation ni approbation des communautés, mais également parfois avec la complicité de certains paysans, ce qui constitue de la bio piraterie ;
• Que le traité international sur les plantes (TIRPAA) qui reconnait les droits des agriculteurs (article 9) et l'utilisation durable de la biodiversité cultivée (article 5 et 6) n'est pas mis en œuvre par nos gouvernements ;
• Que la semence paysanne est criminalisée par les lois semencières ;
• Que les initiatives agro alimentaires des communautés paysannes ne sont pas soutenues alors qu'elles mènent à une vraie souveraineté alimentaire ;
• Que les semences dites améliorées sont promues alors que nous savons tous qu'elles nous mènent à la dépendance parce qu'elles sont inadaptées et qu'elles sont protégées par des droits de propriétés intellectuelles.

Les participants à la 4e édition de la foire ouest-africaine des semences paysannes dénoncent ainsi :

• La façon dont nos Etats cautionnent la diffusion des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et leurs dérivés.
• La promotion de l'agriculture industrielle, avec tous les maux qu'elle a causés et continue de causer sur l'environnement, la santé et l'économie. En effet, elle fait une pression énorme sur toutes les ressources : hydrique, foncière, énergétique et celles des biodiversités animales et végétales.

Compte tenu des richesses, des savoirs, des pratiques et de la durabilité des systèmes agricoles des communautés paysannes ; connaissant également les méfaits et dangers des systèmes agro-industriels, nous, participants à la 4e édition de la foire ouest-africaine des semences paysannes de Djimini, recommandons et appelons les services publics du Sénégal, de l'Afrique et du monde entier à :

• Prendre leurs responsabilités pour servir l'intérêt général et non les intérêts de particuliers en cautionnant l'intervention des multinationales ;
• Arrêter immédiatement tous les processus et actes de brevetages du vivant, quels qu'ils soient, parce que c'est contraire à la mentalité des communautés paysannes, et que celà heurte leurs coutumes, leurs cultures, leurs croyances et leur éthique ;
• Mener des consultations transparentes, publiques et décentralisées avec les communautés paysannes avant d'engager tout programme, toute loi et toute politique relatifs aux semences et à l'agriculture en général. Nous sommes au courant de la loi en préparation sur la libre circulation des semences OGM dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)... mais elle ne passera pas ;
• Ouvrir un large débat sur les OGM afin que l'information réelle soit partagée et connue de tous ;
• Ne pas laisser les institutions privées (AGRA, USAID, NASAN...) orienter la recherche et les programmes nationaux ;
• Promouvoir l'agriculture familiale qui est faite de diversité, de renforcement de l'autonomisation des communautés paysannes, et de restauration des écosystèmes et de la fertilité des sols ;
• Magnifier le rôle de la femme dans toutes les activités liées à la semence, où elle détient la plus grande expertise.
Elle est la gardienne de la semence.

Fait à Djimini, Sénégal, le 13 mars 2014

STRUCTURES PRÉSENTES

Bénin GRAIN, ORAD, Université Abomey Calavy | **Burkina Faso** Autre Terre, AIDMR, APAD Sanguié, APN/Sahel | **Canada** REAP-Canada (Resource Efficient Agricultural Production), USC Canada | **Côte d'Ivoire** Djacom | **France** BEDE, Collectif des Faucheurs Volontaires de France, GRAD-S | **Gambie** AVISU-REAP Canada | **Guinée Conakry** ONG SUD SOLAIRE ENERGIES | **Inde** DDS | **Italie** ACRACCS | **Mali** AOPP de Ségou, OP de base Union des Agriculteurs du Cercle de Tominian (UACT), APM, BEDE, CAB Dèmèso, CAPROSET, Caritas-Mali, CNOP, COFERSA, Coopérative "Dunka Fa Safo", GRDR, Réseau Régional des Horticulteurs de Kayes - R.H.K., Terres jaunes-Mali, Paroisse de Bandiagara/Caritas Mali, Union Régionale des Coopérative Agricole de Kayes (URCAK) - GRDR, USC SoS-Canada- Mali | **Mauritanie** GRGR | **Niger** Association Tarolt N'Akarass | **Sénégal** ACRACCS, AFAFA, Agriculteur urbain, AJAC LUKAAL, AJAEDO, Asafodeb, ASPSP, Ass Jaambar, AVSF Velingara, Baragnini, CASADES, Centre Mamou, CLCOP BALLOU, CLCOP Moudéry, CLCOP Gabou, CLCOP-REAP Canada, DIRFEL/KOLDA, Entente Diouloulou, FAEK, Fahamu, FAPAL, FODEE, GIE Rock Developpement, GRDR, Jardins d'Afrique, MFR, Ngatamaré Toroo, NIIL JAAM, ONG de l'Association des villageois de Ndém, Pachamama - TerreMère, PADAER, Prabioc, R. Agroécologie, Radi, Réseau des CLCOP, Timtimol, UCEM, UCT, UGPM, Une lumiere dans la rue, Université Gaston Berger / Membre Comité national de biosécurité, Usoforal, World Vision, WV Diaobé - Kabendou (CDE), WV Kounkané (CDE), WV Mampatim (CDE), Yaakar Niany Wulli | **Suisse** Terres des hommes Suisse, Tourism for help, Uniterre | **Togo** Agro-Bio Savanes, CD2A, OADEL.

La foire a été organisée par l'ASPSP (Association Sénégalaise des Producteurs de Semences Paysannes) et BEDE (Biodiversité : Echanges et Diffusions d'Expériences) en collaboration avec ACRA Css, COASP, Grad, Tourism for help, Uniterre, USC Canada.
Avec l'appui de : ASW, DDC, FGC, Fondation de France, Fondation Léa Nature, Fondation Un Monde par Tous, Fondation Heidehof Stiftung, Misereor, New Field foundation, Osiwa, Service de Coopération Culturel de l'ambassade de France au Sénégal.

Le journal a été réalisé par BEDE
www.bede-asso.org - 0033 4 67 65 45 12

En collaboration avec l'ASPSP
www.aspsp-senegal.org - 00221 33 95 100 46

Crédit photos : BEDE - DDS - DJACOMM- GRAD
Maquette : Marie Le Breton

Service de Coopération Culturel de l'ambassade de France au Sénégal

ASPSP

BEDE projet agricole, projet de société